



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'académie



en **2024-2025**

ÉDITO



À travers cette nouvelle édition, je souhaite vous apporter une présentation complète de l'action éducative conduite sur notre académie qui compte aujourd'hui plus de 537 000 élèves, 117 000 étudiants et plus de 63 000 personnels (enseignants, administratifs, inspecteurs...).

L'année 2023-2024 a été marquée au niveau national par la mise en œuvre d'actions fortes : le renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire, le choc des savoirs, la réforme du lycée professionnel ou encore le renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap.

À travers ce document, vous retrouverez les grandes orientations nationales et académiques ainsi que de nombreuses données chiffrées qui vous permettront de mieux appréhender l'académie d'Aix-Marseille.

NOTRE ACADÉMIE EST UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONTRASTÉ (...) OÙ UNE GRANDE ATTENTION EST APPORTÉE AUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Notre académie est un territoire dynamique et contrasté entre espaces à forte urbanisation et espaces ruraux présentant des problématiques très diverses où une grande attention est donc apportée aux équilibres territoriaux (éducation prioritaire, soutien aux territoires éducatifs ruraux...).

Je souhaite à toutes et tous une excellente nouvelle année scolaire.

BENOIT DELAUNAY

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités



Sommmaire

07 PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE

- 08 La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 10 Des réseaux au service de la réussite des élèves
- 12 Les prévisions d'effectifs et les moyens à la rentrée 2024
- 14 Le budget académique et les ressources humaines
- 15 Présentation du territoire académique
- 17 Les chiffres clés de l'académie
- 21 Le poids respectif du secteur public et du secteur privé
- 22 L'apprentissage en Établissement public local d'enseignement (EPL)
- 24 Les résultats aux examens
- 26 L'enseignement supérieur et la recherche

29 LE PROJET ACADÉMIQUE D'AIX-MARSEILLE 2022-2025

- 30 Axe 1 : Favoriser le continuum pédagogique pour améliorer le parcours de chaque élève
- 32 Axe 2 : Susciter l'ambition des élèves et développer leur ouverture au monde
- 34 Axe 3 : Améliorer le climat scolaire et la qualité de vie dans les écoles et les établissements pour mieux y réussir

37 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ACADÉMIQUE

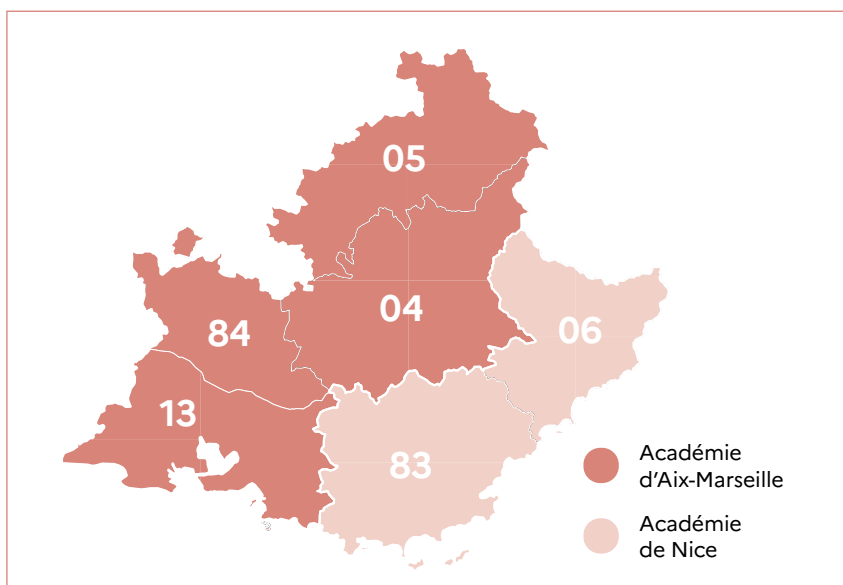
- 38 Le choc des savoirs
- 39 La prévention et la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire
- 40 Le Conseil national de la refondation (CNR)
- 41 Le plan Marseille en grand
- 42 L'éducation artistique et culturelle
- 43 L'éducation prioritaire
- 44 Le lycée professionnel
- 45 Le lien école-entreprise
- 46 Les Territoires éducatifs ruraux
- 47 Les Territoires numériques éducatifs (TNE)
- 48 Le Service national universel (SNU) et le Service civique
- 49 La laïcité à l'école et le respect des valeurs de la République
- 50 L'école inclusive
- 52 Pour un parcours ambitieux du collège vers le supérieur
- 55 L'Éducation au développement durable (EDD)
- 56 L'ouverture à l'international et l'enseignement des langues vivantes
- 58 L'Éducation aux médias et à l'information (EMI)
- 59 La pratique physique, sportive et artistique à l'école
- 60 L'enseignement du provençal
- 61 L'accueil des Élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)





Présentation
de **L'ACADÉMIE**

LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice et le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est le recteur de la région académique et chancelier des universités. Le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille est le siège de la région académique.

Le recteur de région académique fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des sports et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En garantissant l'unité de la parole de l'État en région dans les domaines de compétences du recteur de région académique, l'organisation de la région académique permet :

- d'accroître la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional ;
- de renforcer les liens des services de l'Éducation nationale avec ceux de la jeunesse, des sports, de l'ESRI, des collectivités territoriales et des autres services de l'État ;
- de créer et piloter des pôles d'expertise pour une plus grande efficacité de l'action des services dans la région académique.

La région académique s'est construite progressivement depuis janvier 2016, dans un souci partagé de travail collaboratif, de réflexions communes et d'une mise en synergie des services académiques. Administration de mission, la région académique est en charge du pilotage de la stratégie régionale. La bonne articulation des niveaux régional, interacadémique et académique a nécessité que des principes de fonctionnement clairs et partagés soient définis. La région académique inscrit son action selon trois axes complémentaires :

- la co-construction de la stratégie régionale par les 3 recteurs ;
- l'esprit d'équipe entre les différents acteurs de la région académique ;
- l'articulation entre le niveau stratégique et le niveau de mise en œuvre opérationnelle.

Une équipe de gouvernance autour du recteur de région académique est composée :

- **de la rectrice de l'académie de Nice**, associée à la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique et chargée du pilotage de l'Éducation nationale dans son académie ;
- **du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI)** associé à la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique et interlocuteur privilégié des universités, des écoles

et des organismes de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il conduit, en lien étroit avec les directions générales, le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur. Il organise le dialogue entre tous les partenaires locaux (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités territoriales, acteurs sociaux économiques...). Il est l'interlocuteur du président du Conseil régional et du préfet de région dans les domaines de l'ESRI ;

- **du secrétaire général de région académique et son adjointe** qui administrent la région académique et pilotent les services régionaux ;

- **du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** qui pilote les équipes régionales et départementales chargées des missions de jeunesse, d'engagement et de sports. Placé sous l'autorité du recteur de région, il est responsable de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) rattachée au rectorat siège de la région académique. Au niveau départemental, des services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES) sont placés sous l'autorité des Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). La DRAJES et les SDJES sont placés sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région et des préfets des départements ;

- **du délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)** qui est chargé d'assister le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région académique. Le DRARI est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région ;

- **des conseillers du recteur de région académique et leurs adjoints** en charge du numérique éducatif, de la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage, de l'information et de l'orientation, des relations européennes, internationales et de la coopération...

Le pilotage de la région académique s'exerce dans diverses instances interacadémiques notamment le comité régional académique et le conseil des secrétaires généraux.

Le comité régional académique (Co-RéA), instance de gouvernance de la région académique présidée par le recteur de région, permet :

- d'arrêter les orientations stratégiques de la région académique en étroite collaboration avec la rectrice de l'académie de Nice et le recteur délégué pour l'ESRI ;
 - d'organiser les modalités de l'action commune des recteurs et la coordination des politiques académiques.
- Il peut être consulté, en tant que de besoin, notamment sur les orientations des politiques mises en œuvre par les services régionaux et interacadémiques.

Le conseil des secrétaires généraux permet le dialogue régulier entre le secrétaire général de la région académique et les secrétaires généraux d'académie et leurs adjoints afin de mettre en œuvre la mutualisation des pratiques, le décloisonnement, la transversalité et les actions décidées au titre de la politique de la région académique.

Les directions régionales académiques sont des services dont l'organisation est basée sur un principe d'équilibre des missions réparties entre les sites des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice. Ces services régionaux, placés sous la

responsabilité d'un directeur ou chef de service secondé par un adjoint, permettent la mise en œuvre des compétences du recteur de région académique dans les champs de :

- la définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
- la formation professionnelle et l'apprentissage ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à l'exception de la gestion des personnels ;
- l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire, à l'exception des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans l'enseignement du second degré ;
- le service public du numérique éducatif ;
- l'utilisation des fonds européens ;
- les contrats prévus par le chapitre III de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;
- la politique des achats de l'État ;
- la politique immobilière de l'État ;
- les relations européennes, internationales et de coopération ;
- les politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports.

En 2024, la direction régionale académique des systèmes d'information



PLUS d'info

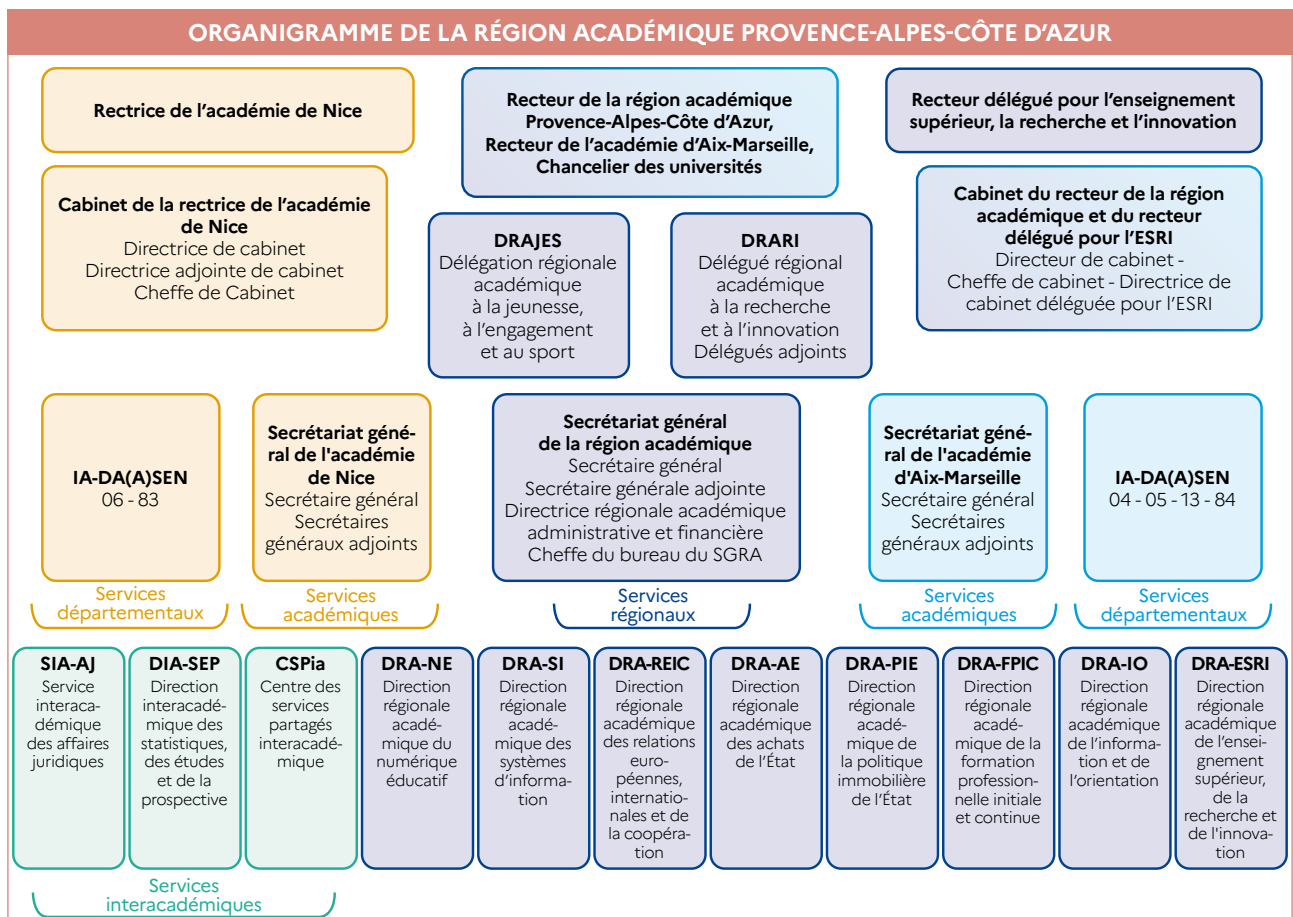
WWW.AC-AIX-MARSEILLE.FR

Accueil > Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur > La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

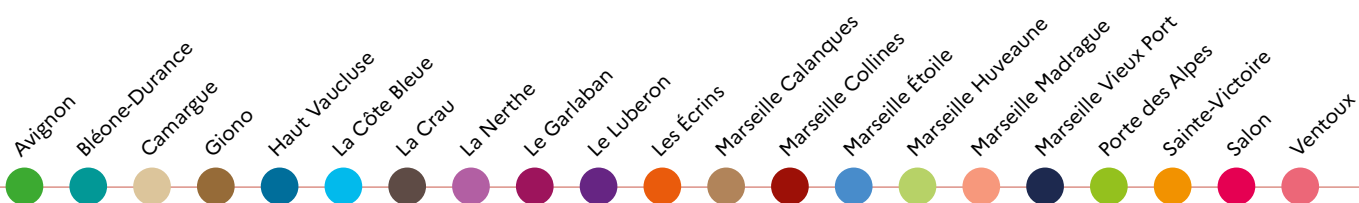
(DRA-SI) a été créée et remplace la direction interacadémique des systèmes d'information (DIA-SI), répondant ainsi à plusieurs enjeux de dimension régionale.

En complément des services régionaux, **trois services interacadémiques** existent et renforcent l'expertise, l'efficacité et la réactivité des organisations (partage des outils, calendriers et procédures communs...) :

- Direction interacadémique des statistiques, des études et de la prospective (DIA-SEP) ;
- Service interacadémique des affaires juridiques (SIA-AJ) ;
- Centre des services partagés interacadémique (CSPiA).



DES RÉSEAUX AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES



L'académie d'Aix-Marseille est organisée en réseaux écoles, collèges et lycées que l'on appelle « réseaux académiques » et qui constituent l'entité territoriale de référence.

Ces réseaux académiques ont été dessinés en suivant la logique du parcours de l'élève de la maternelle à l'enseignement supérieur ; ils regroupent les écoles, les collèges, les lycées professionnels, les lycées généraux et technologiques, les lycées polyvalents et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) d'un même secteur géographique. Dans cette logique de parcours de l'élève, certains réseaux

dépassent les frontières départementales.

Ces réseaux font le double pari de la mixité et de l'inter-catégorialité et tirent des effets positifs de la coopération de l'ensemble des acteurs du parcours de l'élève.

Tous ces acteurs : personnels de direction, inspecteurs des premier et second degrés, directeurs d'école, enseignants, formateurs, directeurs de CIO... sont fédérés autour d'un projet pédagogique de réseau, construit collectivement à partir d'un diagnostic de territoire. Ce diagnostic met en lumière les points forts et les besoins du réseau acadé-

mique et permet de dégager des axes prioritaires de travail.

Ainsi ces réseaux permettent de développer des actions au service de la réussite des élèves. Il s'agit de :

- donner aux élèves et à leurs familles une lisibilité des parcours possibles, de la maternelle jusqu'au post-baccalauréat : faciliter l'engagement des élèves et les rendre plus mobiles et ambitieux ;

- faciliter la transition des élèves entre les différents niveaux et degrés (école/collège, collège/lycée) et cycles d'apprentissage, mais également lycée/enseignement supérieur dans le cadre

du continuum bac -3/bac +3 (ce qui implique l'articulation avec l'enseignement supérieur) ;

- proposer aux élèves une offre de formation plus cohérente et plus complète : le réseau valorise la complémentarité de l'offre des différents établissements dans une logique de coopération. Il est force de proposition pour faire évoluer la carte des formations, des options et des langues ;

- faciliter la mise en œuvre de dispositifs, entre écoles et établissements du réseau, au service de la persévérance et pour la prise en charge de la difficulté scolaire ;

- favoriser les expérimentations pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves ;

- permettre aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie éducative de proximité et de la mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises.

Pour mettre en œuvre leur projet pédagogique, les réseaux possèdent deux instances qui régulent et organisent le travail : un répertoire et un conseil pédagogique. Ces deux instances n'ont aucun lien hiérarchique entre elles mais sont complémentaires l'une de l'autre.

Le répertoire, composé essentiellement de personnels de direction, d'inspecteurs, et d'autres cadres du système éducatif, priorise les actions.

Les conseils pédagogiques, véritables moteurs des réseaux, sont animés par les inspecteurs référents du réseau et sont essentiellement composés d'enseignants qui échangent autour de pratiques et de thématiques pédagogiques qui leur sont communes.

Les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), adjoints du recteur, pilotent les réseaux. Ils accompagnent et valident les décisions du répertoire.

Ainsi la dynamique du réseau est portée par ses acteurs. L'organisation, le



PLUS D'INFO

POUR TÉLÉCHARGER LES CARTES DES RÉSEAUX D'ÉTABLISSEMENT, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.AC-AIX-MARSEILLE.FR

Accueil > Académie > L'éducation nationale sur votre territoire > Les réseaux écoles, collèges, lycées

fonctionnement, les priorités et les choix du réseau sont guidés par la seule préoccupation de faire mieux réussir encore tous les élèves du réseau.

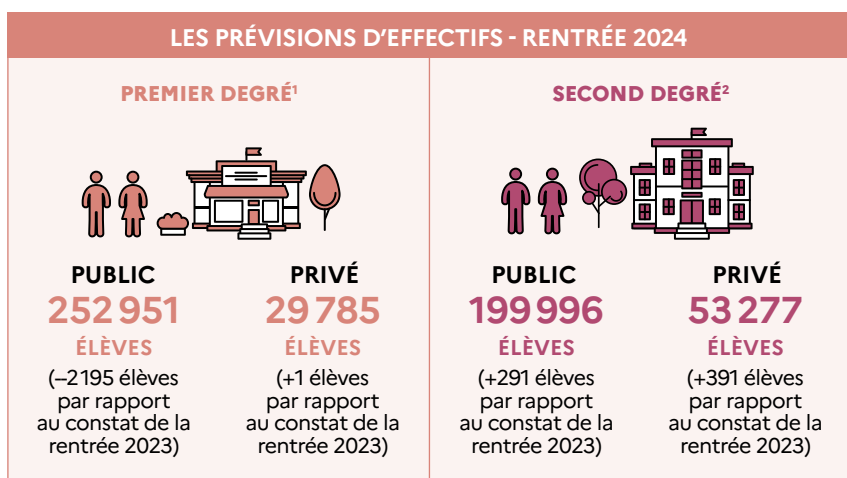
L'autonomie des établissements est ainsi réaffirmée dans une logique de complémentarité et de responsabilité partagée sur un territoire commun.

Enfin, dans une démarche ascendante qui caractérise le fonctionnement pédagogique de notre académie, l'ensemble des projets de réseaux a servi de base pour l'élaboration du projet de l'académie d'Aix-Marseille. Il s'agit de proposer à tous un espace commun d'action dans lequel peuvent se rencontrer les problématiques mutualisées, et des espaces spécifiques d'intervention propres à chaque école, à chaque établissement, à chaque réseau en fonction des particularités de leur territoire et de leur population.

Les 21 réseaux de l'académie d'Aix-Marseille

Nom du réseau	Nombre d'écoles	Nombre de collèges	Nombre de lycées	Total (écoles + collèges + lycées)
Bléone-Durance	65	9	5	79
Giono	49	9	4	62
Porte des Alpes	85	10	6	101
Les Écrins	48	5	3	56
Haut Vaucluse	43	8	5	56
Ventoux	59	8	3	70
Avignon	60	13	9	82
Le Luberon	63	10	4	77
Camargue	48	9	5	62
Salon	37	9	2	48
La Crau	35	9	5	49
La Nerthe	54	12	5	71
La Côte Bleue	30	8	5	43
Sainte-Victoire	116	25	7	148
Le Garlaban	42	10	4	56
Marseille Madrague	33	8	6	47
Marseille Étoile	44	9	4	57
Marseille Collines	25	6	3	34
Marseille Vieux Port	62	18	7	87
Marseille Huveaune	37	8	6	51
Marseille Calanques	41	8	7	56
Total	1 076	211	105	1 392

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS ET LES MOYENS À LA RENTRÉE 2024



À la rentrée 2024, l'académie d'Aix-Marseille accueillera **536 009 élèves** dans les premier et second degrés (public et privé), soit 1512 élèves de moins qu'à la rentrée 2023.

1- 1D public et privé sous contrat. 2- 2D public et privé sous contrat, y compris EREA, hors Post-Bac.
Source : constat de rentrée 2023, Prévisions 2024, 1^{er} et 2nd degré, Public et Privé sous contrat, DIASEP

Prévision d'effectifs d'élèves - Public (premier et second degrés)			
	Rentrée 2023 (constat)	Rentrée 2024 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	92 011	91 541	-470
Élémentaire	160 664	158 880	-1 784
Spécial	2 471	2 530	59
Total 1^{er} degré	255 146	252 951	-2 195
Collège (hors SEGPA)	116 690	117 133	443
SEGPA	3 167	3 114	-53
EREA	392	392	0
Lycée général et technologique*	56 678	56 337	-341
Lycée professionnel*	22 778	23 020	242
Total 2nd degré	199 705	199 996	291

*hors post-bac, apprentis, insertion. Source : constat de rentrée 2023, Prévisions 2024, 1^{er} et 2nd degré, Public et Privé sous contrat, DIASEP

Prévision d'effectifs d'élèves - Privé sous contrat (premier et second degrés)			
	Rentrée 2023 (constat)	Rentrée 2024 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	9 947	9 814	-133
Élémentaire	19 737	19 868	131
Spécial	100	103	3
Total 1^{er} degré	29 784	29 785	1
Collège (hors SEGPA)	28 939	29 257	318
SEGPA	180	187	7
Lycée général et technologique*	16 377	16 389	12
Lycée professionnel*	7 390	7 444	54
Total 2nd degré	52 886	53 277	391

*hors post-bac, apprentis, insertion. Note : à partir de la RS23, la Depp ne fournit plus les prévisions pour le privé hors contrat

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2024

Pour la rentrée 2024, l'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation supplémentaire en moyens d'enseignement (en Équivalent temps plein) :

- Pour le 2nd degré, une mesure positive globale de 75 ETP, répartie en 16 ETP en emplois et 59 ETP en schéma d'emplois complémentaire.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a décidé la création de 3000 ETP supplémentaires d'emplois d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour

la rentrée 2024 au niveau national. La dotation pour l'académie est de 170 ETP.

• Dotation indemnitaire

Le décret du 20 août 2014 reconnaît l'ensemble des missions inhérentes au métier d'enseignant dans le second degré et identifie trois ensembles de missions :

- le service d'enseignement (dans le cadre de maxima de service hebdomadaire) ;

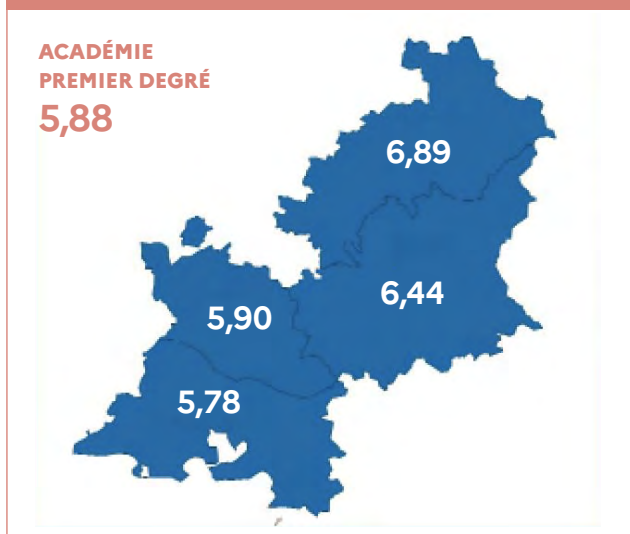
- les missions liées directement au service d'enseignement dont elles sont le prolongement (accomplies par tous les enseignants en dehors du service d'enseignement) ;

- des missions particulières exercées par certains enseignants au sein de l'Établissement public local d'enseignement (EPL) ou au niveau académique (coordinateur, référent, tuteur des élèves, ou autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif) selon deux modes de reconnaissance : l'attribution d'une indemnité ou l'attribution d'une décharge de service.

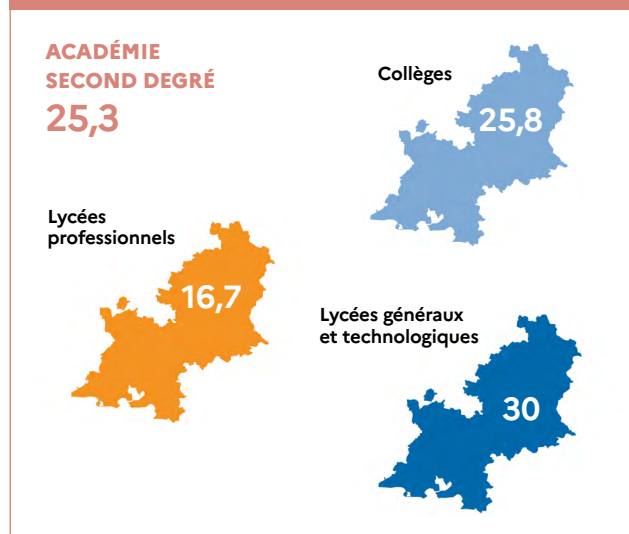
Le budget en Indemnités pour mission particulière dans les établissements scolaires (IMPE) s'élève à 3652 unités, soit 4 565 000 € pour la rentrée scolaire 2024-2025.



**NOMBRE DE POSTES POUR 100 ÉLÈVES (P/E)
(EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)
DANS LE PREMIER DEGRÉ À LA RENTRÉE 2023 PUBLIC**



**NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR DIVISION (E/D)
DANS LE SECOND DEGRÉ À LA RENTRÉE 2023
PUBLIC**



Collèges hors Segpa. Lp et Lgt hors Post bac

Variation des emplois second degré - rentrée scolaire 2024	
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)
Collèges des Alpes-de-Haute-Provence	+1
Collèges des Hautes-Alpes	0
Collèges des Bouches-du-Rhône	+38
Collèges du Vaucluse	0
Total collège	+39
Classes prépa-seconde	+6
Lycées généraux et technologiques (LEGT)	+30
Lycées professionnels (LP)	0
Total 2nd degré	+75

LE BUDGET ACADÉMIQUE ET LES RESSOURCES HUMAINES



UN BUDGET DE PLUS DE 3 MILLIARDS PAR AN

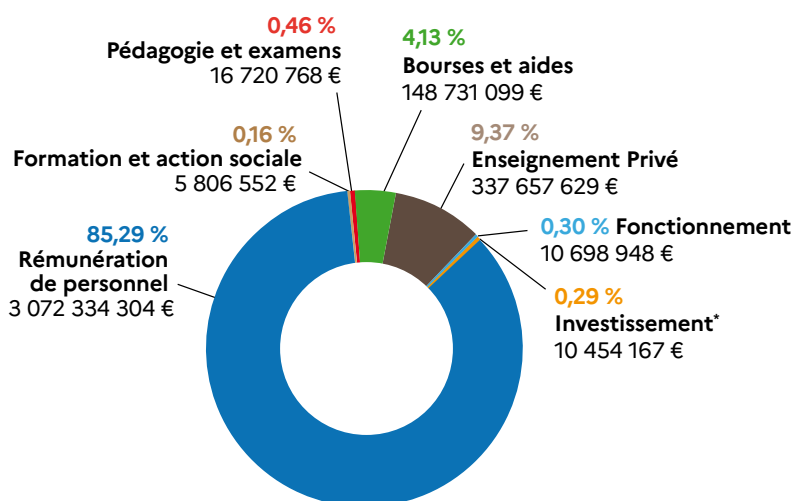
Un budget de plus de 3 milliards d'euros par an, au titre des dépenses de l'État (non compris les dépenses des collectivités locales et Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel [EPSCP]).

Le budget de l'académie (premier et second degrés, enseignement supérieur) a représenté, en 2023, 3602 millions €,

soit un montant en hausse de 175 M€ par rapport à celui de 2022 (3427 millions €). Il est essentiellement constitué de dépenses de rémunération, à hauteur de 85,29%.

Le poste «enseignement privé» regroupe les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert de ce secteur. Les dépenses de transfert (bourses et aides) constituent le 3^e poste de dépenses budgétaires.

LE BUDGET DE L'ACADÉMIE EN 2023 : DÉPENSES D'ÉDUCATION



*Hors subventions directes aux opérateurs qui ont reçu la maîtrise d'œuvre. Source : DBAD

LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des personnels par département dans l'académie en 2023 - Public et privé sous contrat

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Enseignants 1 ^{er} degré public	918	766	10 781	2 970	15 435
Enseignants 2 nd degré public	1 132	900	11 928	3 424	17 384
ATSS*	210	183	2 261	536	3 190
DIEO**	113	98	1 268	340	1 819
Personnel 1 ^{er} degré	30	28	315	120	493
Personnel 2 nd degré	242	237	2 161	710	3 350
AESH 1 ^{er} et 2 nd degrés	258	411	4 907	1 193	6 769
Total académie Public	2 903	2 623	33 621	9 293	48 440
Enseignants 1 ^{er} degré Privé sous contrat	46	60	1 120	306	1 532
Enseignants 2 nd degré Privé sous contrat	63	81	3 494	768	4 406
Total académie Privé SC	109	141	4 614	1 074	5 938
Total des personnels	3 012	2 764	38 235	10 367	54 378

Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2022

Enseignants du supérieur y/c observatoire et enseignants chercheurs	5 198
Personnels non enseignants y/c CROUS	4 580
Total enseignement supérieur	9 778

*ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. **DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation. Source : BI-PIAD - Univers : BSA_Affectation principale au 31-12-23.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ACADÉMIQUE

LES DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE



Chiffres CLÉS



4
DÉPARTEMENTS

21129 KM²
(3,9% du territoire
métropolitain)



2 956 934 HABITANTS
DANS L'ACADÉMIE EN 2024*
(4,5% de la population
du territoire métropolitain)

70,3% DE LA
POPULATION DE
L'ACADÉMIE VIT
DANS LES BOUCHES-
DU-RHÔNE



* Estimation provisoire de l'INSEE. Source : INSEE - Population de 1999 à 2024, comparaisons régionales et départementales.

Évolution de la démographie depuis 1990

Au 1 ^{er} janvier	1990	1999	2010	2015	2020	2022*	2023*	2024*	Évolution de 1990 à 2024*
Alpes-de-Haute-Pce	130 911	139 515	160 149	161 799	165 451	166 660	167 334	168 161	28,5%
Hautes-Alpes	113 265	121 338	136 971	140 916	140 605	141 188	141 438	141 661	25,1%
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 833 982	1 972 018	2 016 622	2 048 070	2 063 805	2 071 055	2 078 397	18,2%
Vaucluse	466 910	499 321	543 105	557 548	561 941	565 991	567 396	568 715	21,8%
Académie	2 469 150	2 594 156	2 812 243	2 876 885	2 916 067	2 937 644	2 947 223	2 956 934	19,8%
France métropolitaine	56 577 000	58 496 613	62 765 235	64 300 821	65 269 154	65 721 831	65 925 961	66 142 961	16,9%

Source : INSEE - estimations de population au 1^{er} janvier - * Données provisoires

LES CONTRAINTES TERRITORIALES ET SOCIALES

• De fortes disparités démographiques et géographiques

Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km² est très supérieur au niveau national.

Population de 2 à 16 ans - rentrée scolaire 2024

	Population 2 à 16 ans	Densité des 2 à 16 ans (nombre d'habitants au km ²)
Alpes-de-Haute-Provence	22 275	3,22
Hautes-Alpes	19 407	3,50
Bouches-du-Rhône	325 980	64,07
Vaucluse	88 230	24,73
Académie	455 892	21,58
France métropolitaine	10 074 841	18,52

Sources : BCP, univers "démographie INSEE", chargement de mars 2022. Données provisoires.

ESPACE URBAIN ET ESPACE RURAL

- **L'espace à dominante rurale**, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).

- **Une commune multipolarisée** est une commune ou unité urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.

- **Une commune monopolarisée** est une commune ou une unité urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la commune ou de l'unité urbaine de résidence.

- **Le pôle urbain** est une agglomération offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

DES CRITÈRES SOCIAUX CONTRASTÉS

Mis à part les Hautes-Alpes, le taux de pauvreté des départements de l'académie est supérieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le plus touché (19,9%).

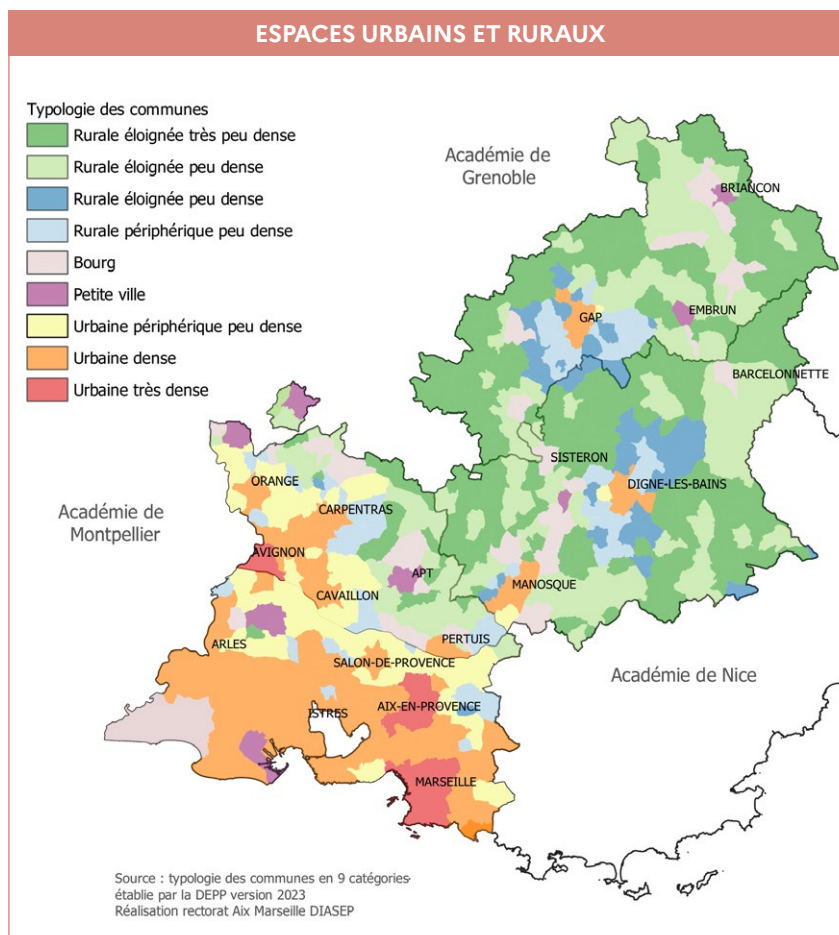
Le niveau de vie médian des quatre départements de l'académie est inférieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le département où ce niveau est le plus bas.

Parmi les principales communes, Avignon présente le plus fort taux de pauvreté : 33% de sa population vit en dessous de ce seuil. Vient ensuite Marseille (26%). D'autres communes du département de Vaucluse concentrent une part élevée de population pauvre : c'est le cas de Carpentras (28%), Cavaillon (27%) ou encore Orange (23%).

A contrario, dans plusieurs grandes villes, comme Aix-en-Provence, le taux de pauvreté est plus faible (15%).

L'académie développe activement les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sociales et territoriales.

La politique active de soutien à la ruralité se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités



Niveau de vie et taux de pauvreté dans les départements de l'académie en 2021		
	Niveau de vie médian (par an en euros)	Taux de pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	21 790	17,1
Hautes-Alpes	22 010	14,7
Bouches-du-Rhône	22 920	18,5
Vaucluse	21 370	19,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 820	17,4
France métropolitaine	23 080	14,9

Sources : Insee.

géographiques et démographiques des départements alpins.

L'engagement en faveur d'un service public d'éducation de qualité dans ces départements ruraux et de montagne est également formalisé par la signature de conventions ruralité. Ces conventions témoignent de la collaboration entre l'Éducation nationale et les acteurs locaux pour une politique en faveur de l'école rurale et de montagne. Elles sont des outils d'aménagement de l'organisation scolaire dans le 1^{er} degré et visent le maintien et l'amélioration du service

public d'éducation (mise en réseaux des écoles, renforcement des liaisons écoles-collèges, adaptation des services de transports scolaires, recours aux ressources numériques, etc.).

La politique d'éducation prioritaire est également très développée afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

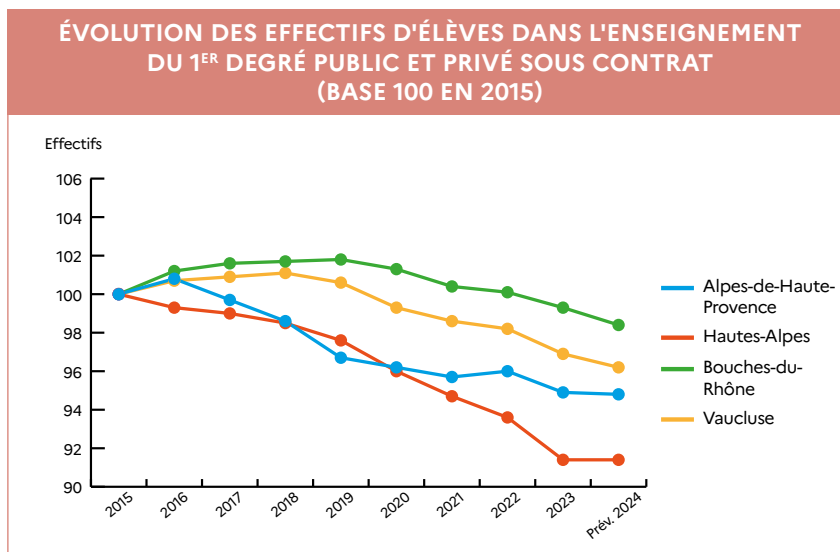
Répartition des effectifs du premier et du second degrés en 2023-2024 par département et type d'établissement (hors insertion, apprentis, post-bac)					
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Total
Préélémentaire	4 773	3 920	73 730	19 535	101 958
Élémentaire	8 864	7 288	128 516	35 733	180 401
Spécial	131	119	1 790	531	2 571
Total 1^{er} degré public et privé sous contrat	13 768	11 327	204 036	55 799	284 930
Collège	7 335	6 296	102 487	29 511	145 629
SEGPA	161	183	2 268	735	3 347
EREA	94	0	191	107	392
Lycée d'enseignement général et technologique*	3 619	2 973	52 125	14 338	73 055
Lycée professionnel**	1 421	1 357	21 324	6 066	30 168
Total 2nd degré (hors post-bac) (public et privé sous contrat)	12 630	10 809	178 395	50 757	252 591
Total académie	26 398	22 136	382 431	106 556	537 521

*Y compris les sections d'enseignement général et technologique (SGT) en lycée professionnel. **Y compris les sections d'enseignement professionnel (SEP) en lycée d'enseignement général et technologique, les « prépa pro » et les formations complémentaires - non compris l'insertion, les apprentis et le post-bac. Sources : 1er degré : constat et prévision DEPP ; 2nd degré : constat de rentrée 2023.

LE PREMIER DEGRÉ

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2024 font apparaître une diminution (-2194 élèves).

La lecture par département permet de montrer une diminution des effectifs d'élèves du 1^{er} degré dans l'ensemble des 4 départements de l'académie, notamment dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.



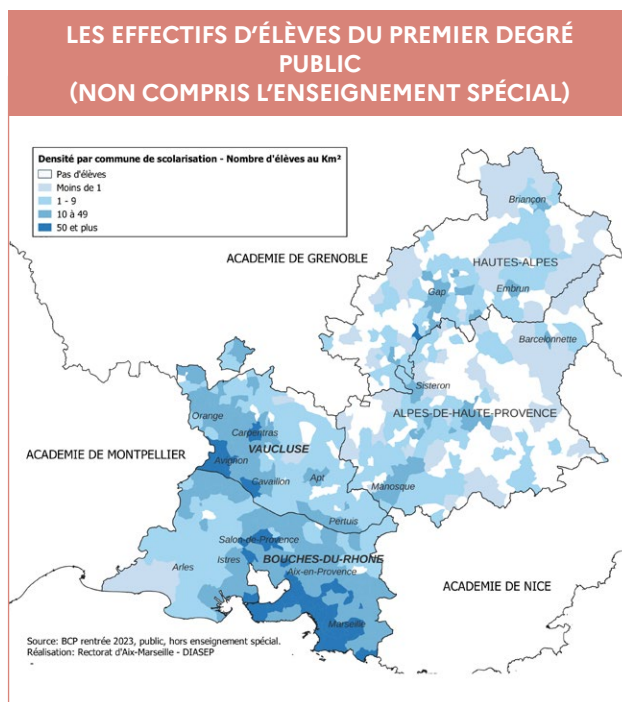
Note : à partir de la rentrée 2023, le privé hors contrat ne fait plus partie des prévisions communiquées par la Depp. Source : BCP (Univers élèves 1D - effectifs d'élèves), Prévisions 2024

Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré (public et privé sous contrat)										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
Préélémentaire	108 942	109 187	109 465	108 591	107 450	105 043	103 813	103 196	101 958	101 355
Elémentaire	179 152	181 725	182 070	183 307	183 776	183 812	182 627	182 137	180 401	178 748
ULIS	1 951	2 011	2 076	1 889	2 173	2 333	2 450	2 573	2 571	2 633
Total	290 045	292 923	293 611	293 787	293 399	291 188	288 890	287 906	284 930	282 736

Note : à partir de la rentrée 2023, le privé hors contrat ne fait plus partie des prévisions communiquées par la Depp. Source : Constat de rentrée 2023, Prévisions 2024 / BCP univers "élèves 1D - effectifs d'élèves"

Nombre d'écoles du premier degré en 2023-2024 (public et privé sous contrat)						
		Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public	Maternelles	32	13	528	126	699
	Élémentaires	125	115	602	231	1 073
	Spéciales*	0	0	0	0	0
Total		157	128	1 130	357	1 772
Privé	Maternelles	0	0	1	0	1
	Élémentaires	4	6	93	29	132
	Spéciales*	0	0	1	0	1
Total		4	6	95	29	134
Pu.+Privé	Maternelles	32	13	529	126	700
	Élémentaires	129	121	695	260	1 205
	Spéciales*	0	0	1	0	1
Total		161	134	1 225	386	1 906

* Les écoles dites « spéciales » regroupent des classes telles que les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (ADAPT) et les classes d'intégration scolaire (CLIS).
Source : Base rectorale des établissements / Note d'information 2023-116 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2023



LES REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX (RPI)

• **Dans les zones rurales, une offre adaptée aux faibles effectifs d'élèves**

Dans les zones rurales de l'académie, les communes comptant peu d'élèves se réunissent en Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Le RPI est une structure pédagogique d'enseignement reposant sur un accord

contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Les élèves sont regroupés :

- soit en **RPI dispersé**, c'est-à-dire par niveau scolaire sur plusieurs sites. Cette solution permet d'utiliser tous les locaux scolaires de chaque commune concernée,
- soit en **RPI concentré**, autrement dit tous les niveaux sont sur un même site.

Les RPI permettent aux communes associées d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions. La mise en commun des moyens et des équipements offre aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants des zones urbaines.



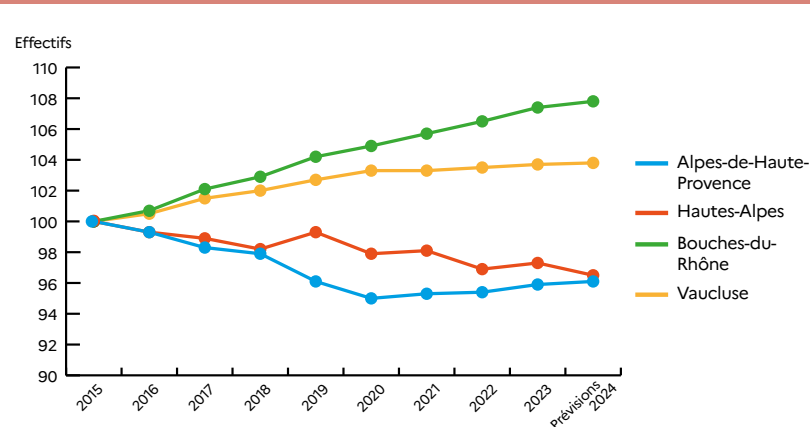
LE SECOND DEGRÉ

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2024 font apparaître une augmentation (+ 682 élèves).

Si, sur l'ensemble de l'académie, on constate une tendance à la hausse des effectifs du 2nd degré, la lecture par département permet de dégager deux tendances :

- augmentation des effectifs du 2nd degré dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse ;
- diminution des effectifs du 2nd degré dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU 2ND DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT - PAR DÉPARTEMENT - BASE 100 EN 2015 (HORS EREA, INSERTION, APPRENTIS ET POST-BAC - Y COMPRIS ULIS, DP6 ET PREPA PRO)



Évolution des effectifs d'élèves du 2nd degré public et privé sous contrat - par département (hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS, DP6 et Prépa pro)

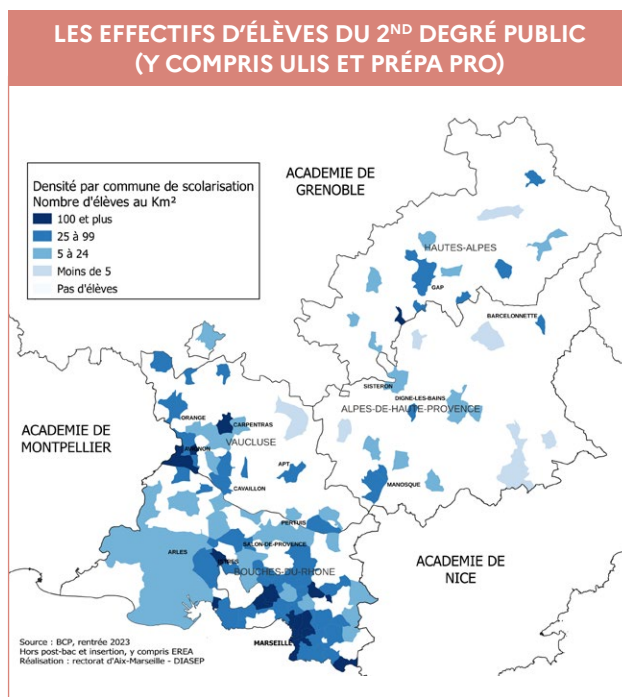
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	2023	Prévisions 2024
Public	Alpes-de-Haute-Provence	12 343	12 203	12 067	12 036	11 749	11 611	11 630	11 650	11 734	11 745
	Hautes-Alpes	10 128	10 024	9 962	9 888	10 027	9 891	9 871	9 755	9 773	9 683
	Bouches-du-Rhône	127 469	128 226	130 298	131 824	133 667	134 621	135 668	136 564	137 501	137 897
	Vaucluse	38 908	39 161	39 560	39 710	40 055	40 217	40 144	40 293	40 305	40 279
	Total	188 848	189 614	191 887	193 458	195 498	196 340	197 313	198 262	199 313	199 604
	EREA	381	379	383	369	358	375	374	365	392	392
Total 2nd degré académie	189 229	189 993	192 270	193 827	195 856	196 715	197 687	198 627	199 705	199 996	
Privé sous contrat	Alpes-de-Haute-Provence	727	774	779	758	810	799	822	818	802	811
	Hautes-Alpes	979	1 003	1 027	1 022	1 002	987	1 026	1 008	1 036	1 037
	Bouches-du-Rhône	38 450	38 792	39 078	38 914	39 264	39 497	39 673	40 088	40 703	40 972
	Vaucluse	9 957	9 965	10 046	10 112	10 122	10 239	10 314	10 295	10 345	10 457
	Total	50 113	50 534	50 930	50 806	51 198	51 522	51 835	52 209	52 886	53 277
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2nd degré académie	50 113	50 534	50 930	50 806	51 198	51 522	51 835	52 209	52 886	53 277	
Public + privé SC	Alpes-de-Haute-Provence	13 070	12 977	12 846	12 794	12 559	12 410	12 452	12 468	12 536	12 556
	Hautes-Alpes	11 107	11 027	10 989	10 910	11 029	10 878	10 897	10 763	10 809	10 720
	Bouches-du-Rhône	165 919	167 018	169 376	170 738	172 931	174 118	175 341	176 652	178 204	178 869
	Vaucluse	48 865	49 126	49 606	49 822	50 177	50 456	50 458	50 588	50 650	50 736
	Total	238 961	240 148	242 817	244 264	246 696	247 862	249 148	250 471	252 199	252 881
	EREA	381	379	383	369	358	375	374	365	392	392
Total 2nd degré académie	239 342	240 527	243 200	244 633	247 054	248 237	249 522	250 836	252 591	253 273	

* À partir de la rentrée 2022, en lien avec la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance, les élèves de plus de 16 ans ne sont plus comptabilisés au constat.

Source : Constat de rentrée 2023, Prévisions 2024

Nombre d'établissements du 2 nd degré en 2023-2024 (public et privé sous et hors contrat)						
		Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public	Collèges	19	14	137	41	211
	EREA	1	0	1	1	3
	Lycées pro	2	4	23	7	36
	Lycées	6	4	40	13	63
	Total	28	22	201	62	313
Privé	Collèges	4	1	69	17	91
	Lycées pro	2	1	27	4	34
	Lycées	1	1	52	9	63
Total	7	3	148	30	188	
Pu.+Privé	Collèges	23	15	206	58	302
	EREA	1	0	1	1	3
	Lycées pro	4	5	50	11	70
	Lycées	7	5	92	22	126
Total	35	25	349	92	501	

Source : Base rectorale des établissements / Note d'information 2023-116 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2023



LE POST-BAC

À la rentrée 2022, plus de 2,935 millions d'étudiants, y compris apprentis en BTS, sont inscrits dans l'enseignement supérieur au niveau national, soit une baisse de 1,5% par rapport à l'année précédente. À la rentrée 2022, le nombre d'étudiants à l'université diminue de

3,4%. Entre 2021 et 2022, les effectifs baissent de 1,1% dans la filière CPGE et préparations intégrées et de 9,6% en STS et assimilés (parcours scolaires), tandis que les effectifs en STS et assimilés en apprentissage augmentent à nouveau (+14,1%), mais moins fortement que l'année précédente.

Dans l'académie, la baisse des effectifs du supérieur est de 2,7%, due en grande partie à la diminution du nombre d'étudiants à l'université (-4,5%). Les effectifs de CPGE baissent de 3% et ceux en STS parcours scolaire baissent de 10,8%, tandis que les effectifs en STS en apprentissage augmente de 14%.

Évolution des effectifs académiques post-bac de 2012 à 2022 (public et privé - hors GRETA-CFA)											
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total universités ⁽¹⁾	67 440	65 682	69 639	72 517	73 357	73 784	72 871	74 157	76 145	75 403	71 992
dont préparation DUT	4 260	4 141	4 266	4 247	4 588	4 589	4 689	4 316	4 335	4 107	3 819
STS et assimilés ⁽²⁾	11 428	11 473	11 388	11 403	11 700	11 509	11 746	11 666	11 423	18 473	18 414
CPGE	3 407	3 377	3 391	3 388	3 534	3 456	3 745	3 300	3 337	3 240	3 142
Formations d'ingénieurs ⁽³⁾	2 277	2 430	2 440	2 551	2 359	2 265	2 380	2 843	3 077	3 142	3 176
Écoles de commerce, gestion et vente ⁽⁴⁾	6 166	6 147	5 901	5 800	5 501	5 021	6 016	6 508	6 287	6 635	6 467
Autres écoles et formations ⁽⁵⁾	11 529	13 119	11 921	11 875	11 096	13 157	12 926	12 702	13 090	13 572	13 979
Total enseignement sup	102 247	102 228	104 680	107 534	107 547	109 192	109 684	111 176	113 359	120 465	117 170
Évolution (%)	-0,7%	0%	2,4%	2,7%	0%	1,5%	0,5%	1,4%	1,9%	6,3%	-2,7%

(1) Y compris IEP - (2) STS/DMA/Classe de mise à niveau/DCESF y compris en apprentissage à partir de 2021 - (3) Ensemble des formations d'ingénieurs hors universitaires, données provisoires - (4) Hors BTS - données provisoires - (5) Dont écoles paramédicales et sociales - données provisoires.
Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques.

LE POIDS RESPECTIF DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVÉ

DANS LE PREMIER DEGRÉ

Sur 284930 élèves du premier degré, près de 9 sur 10 dans l'académie sont scolarisés dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La répartition public/privé reste stable.

Répartition des effectifs d'élèves du premier degré en 2023-2024 (public et privé sous contrat)					
	Privé SC		Public		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	754	5,5%	13 014	94,5%	13 768
Hautes-Alpes	1 015	9,0%	10 312	91,0%	11 327
Bouches-du-Rhône	22 023	10,8%	182 013	89,2%	204 036
Vaucluse	5 992	10,7%	49 807	89,3%	55 799
Académie	29 784	10,5%	255 146	89,5%	284 930

Source : Constat de rentrée 2023, Prévisions 2024

Évolution de la part public-privé des effectifs d'élèves du premier degré											Prévisions
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Part Public	260 525	262 965	263 702	263 903	263 723	261 645	259 336	258 285	255 146	252 951	
Part Privé SC	29 520	29 958	29 909	29 884	29 676	29 543	29 554	29 621	29 784	29 785	
Total 1^{er} degré	290 045	292 923	293 611	293 787	293 399	291 188	288 890	287 906	284 930	282 736	
Part en %											Prévisions
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Part Public	89,8%	89,8%	89,8%	89,8%	89,9%	89,9%	89,8%	89,7%	89,5%	89,5%	
Part Privé SC	10,2%	10,2%	10,2%	10,2%	10,1%	10,1%	10,2%	10,3%	10,5%	10,5%	

Source : BCP (univers élèves 1D - effectifs d'élèves), Constat de rentrée et Prévisions 2024

DANS LE SECOND DEGRÉ

Sur 252 591 élèves du second degré, près de 8 sur 10 sont dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La répartition public/privé reste stable.

Répartition des effectifs d'élèves du second degré en 2023-2024 (public et privé sous contrat, y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)					
	Privé SC		Public		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	802	6,3%	11 828	93,7%	12 630
Hautes-Alpes	1 036	9,6%	9 773	90,4%	10 809
Bouches-du-Rhône	40 703	22,8%	137 693	77,2%	178 396
Vaucluse	10 345	20,4%	40 411	79,6%	50 756
Académie	52 886	20,9%	199 705	79,1%	252 591

Source : Constat de rentrée 2023, Prévisions 2024

Évolution de la part public-privé des effectifs d'élèves du second degré (public et privé sous contrat, y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)											Prévisions
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Part Public	189 229	189 993	192 270	193 827	195 856	196 715	197 687	198 627	199 705	199 996	
Part Privé SC	50 113	50 534	50 930	50 806	51 198	51 522	51 835	52 209	52 886	53 277	
Total 2nd degré	239 342	240 527	243 200	244 633	247 054	248 237	249 522	250 836	252 591	253 273	
Part en %											Prévisions
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Part Public	79,1%	79,0%	79,1%	79,2%	79,3%	79,2%	79,2%	79,2%	79,1%	79,0%	
Part Privé SC	20,9%	21,0%	20,9%	20,8%	20,7%	20,8%	20,8%	20,8%	20,9%	21,0%	

Source : Constat de rentrée 2023, Prévisions 2024

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL)



Dans le paysage de l'apprentissage modifié par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, l'objectif de l'académie est d'apporter aux élèves qui le souhaitent la possibilité de poursuivre leur formation en apprentissage tout en leur permettant de rester dans un établissement scolaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les CFA publics et les GRETA se sont regroupés pour former des GRETA-CFA sur 4 territoires : Marseille, Bouches-du-Rhône hors Marseille, Vaucluse et Alpes.

Plus de 200 formations en apprentissage sont proposées pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises du territoire. Par ailleurs, de nombreux établissements peuvent accueillir des apprentis dans des sections scolaires existantes.

Depuis 3 ans, l'académie accompagne le développement de l'apprentissage, avec :

- au niveau académique, une équipe en charge d'accompagner la politique de développement de l'apprentissage dans les GRETA-CFA. Elle est l'interlocuteur pour le niveau national. Elle est aussi garante de l'application de la politique nationale dans notre académie ;
- au niveau des GRETA-CFA, des équipes dédiées qui assurent la promotion de l'apprentissage tant au niveau des jeunes que des entreprises. Elles sont également en charge de la mise en œuvre des formations avec les équipes des établissements et du suivi du jeune durant toute sa formation.

Aujourd'hui, 3165 apprentis sont accueillis dans les GRETA-CFA et plus 200 formations proposées dans des secteurs aussi variés que l'industrie, le tertiaire, le bâtiment, l'hôtellerie restauration...

Plus de 500 personnels sont mobilisés pour assurer la formation en apprentissage, dans une centaine d'établissements publics.

L'enjeu pour notre académie est la sécurisation des parcours, avec le développement de l'offre de formation en mixité de parcours, la prévention du décrochage et le suivi de la formation en entreprise.

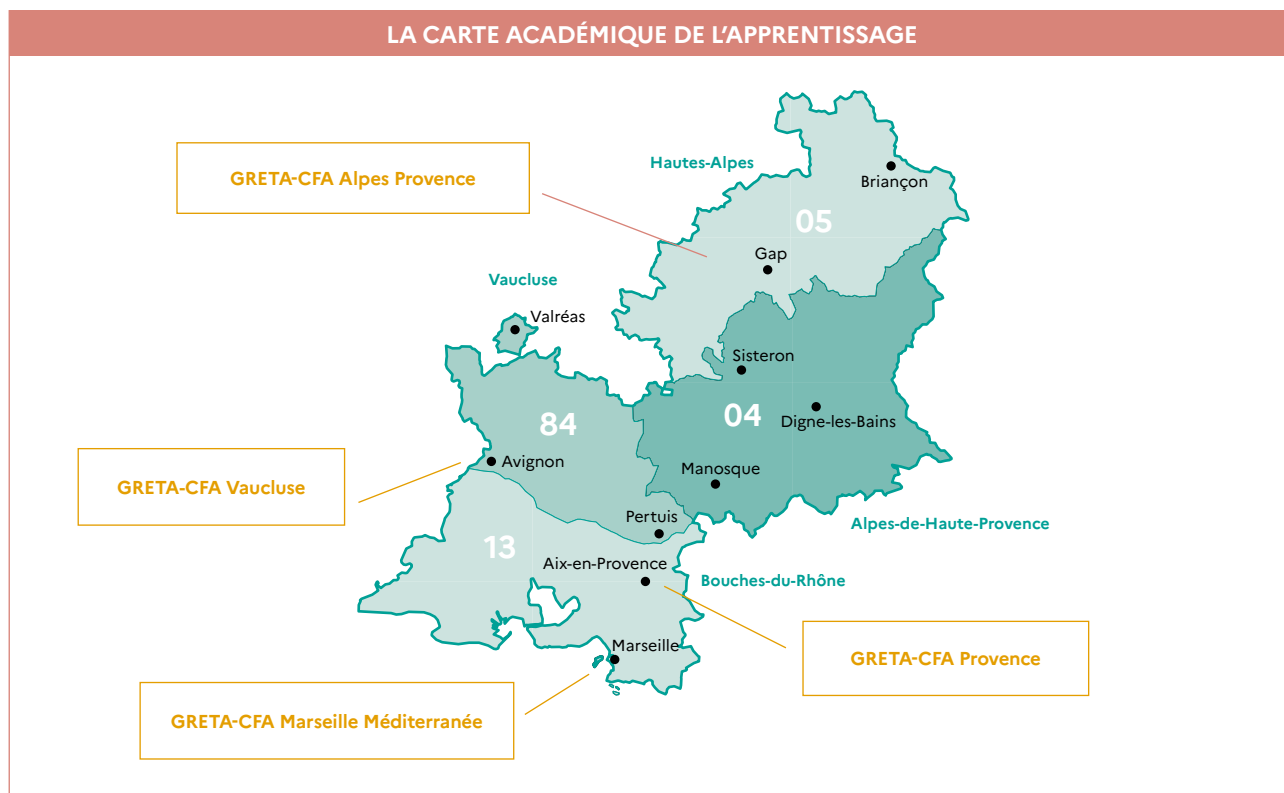


PLUS *d'info*

**L'ENSEMBLE DES FORMATIONS
EN APPRENTISSAGE EST À
RETROUVER SUR :**

FORPRO-PACA.COM

LA CARTE ACADÉMIQUE DE L'APPRENTISSAGE



PLUS d'info

• BOUCHES-DU-RHÔNE

**GRETA-CFA MARSEILLE
MÉDITERRANÉE**
04 91 96 35 30
greta-cfa.marseille
@ac-aix-marseille.fr

GRETA-CFA PROVENCE

04 42 21 52 77
greta-cfa.provence@ac-aix-marseille.fr

• VAUCLUSE

GRETA-CFA VAUCLUSE
09 69 39 44 84
greta-cfa.vaucluse@ac-aix-marseille.fr

• ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/
HAUTES-ALPES

GRETA-CFA ALPES-PROVENCE
04 92 52 55 70
greta-cfa.alpes@ac-aix-marseille.fr

RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR NIVEAU DE FORMATION
À LA RENTRÉE 2023

Niveau 3
25,3 %

CAP ou BEP, sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale



Niveau 4
22,5 %

Bac professionnel, BP, MC, BT ou équivalent



Niveau 5
45,6 %

Diplôme de niveau bac +2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...



Niveau 6+7
6,6 %

Diplôme de niveau égal et supérieur à bac +4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

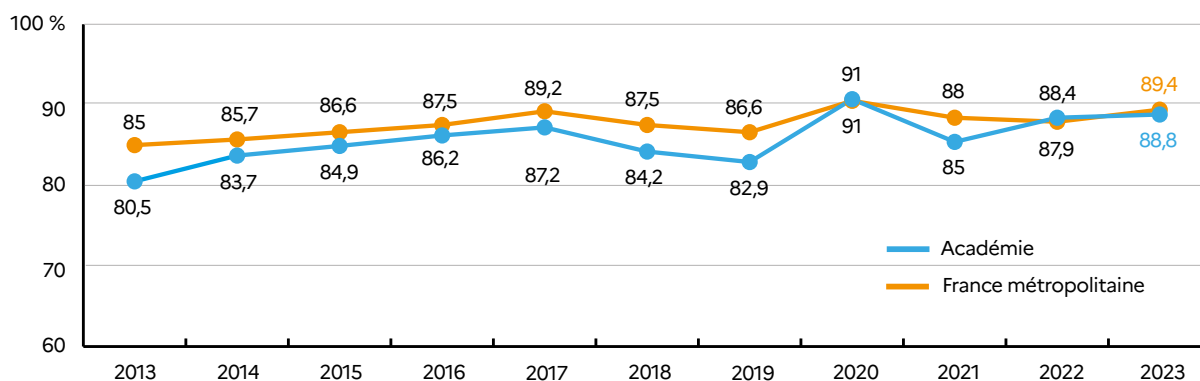
Répartition des formations
par filière - rentrée 2023

Tertiaire	17 %
Hôtellerie, restauration, tourisme	13,5 %
Bâtiment, travaux publics, énergétique	10 %
Industrie	19 %
Santé, médico-social	12 %
Compétences transversales	14,5 %
Autres	14 %

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)
(TOUTES SÉRIES CONFONDUES)



Source : MENJ-DEPP (OCEAN, CYCLADES)

LE CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE (CFG)

Le CFG valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves d'Enseignement général et professionnel adapté (EGPA). C'est le pôle académique CFG/

DNB situé à la DSDEN de Vaucluse qui organise 3 sessions par an pour les candidats scolaires et individuels de l'académie. Les candidats scolaires sont évalués au cours de leur formation par leurs enseignants (le niveau de maîtrise attendu doit être au moins égal au niveau satisfaisant du cycle 3) et les candidats

individuels présentent deux épreuves écrites en français et mathématiques. Une épreuve orale est commune à tous les candidats.

À la session de juin 2024, l'académie d'Aix-Marseille affichait un taux de réussite de 80,71% pour tous les candidats.

Les résultats au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) - Session 2022 (taux de réussite - en pourcentage*)

	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	82,2 %	91,3 %	82,9 %	78,9 %	79,1 %	79 %	81,8 %	80,9 %	81,5 %
Hautes-Alpes	83,8 %	100 %	86,0 %	90,5 %	91,3 %	91,1 %	84,6 %	93,8 %	87,5 %
Bouches-du-Rhône	80,2 %	85,2 %	81 %	80,6 %	81,3 %	81,1 %	80,2 %	82,3 %	81,1 %
Vaucluse	79,6 %	85,6 %	80,6 %	83,6 %	82,8 %	83 %	80,3 %	83,5 %	81,6 %
Académie	81,5 %	90,5 %	82,6 %	83,4 %	83,6 %	83,6 %	81,8 %	85,1 %	82,9 %

* Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

Évolution du taux de réussite aux baccalauréats entre la session de 2022 et la session de 2023

Baccalauréats		Session 2022			Session 2023			Évolution du taux de réussite
		présents	admis	%	présents	admis	%	
Baccalauréat d'enseignement général		16 805	16 159	96,2	17 316	16 599	95,9	-0,3
Techniques de la musique et de la danse	Bac F11 - TMD	8	7		1	0	0,0	0,0
Hôtellerie	Bac STHR	90	88	97,8	65	65	100,0	2,2
Sciences et technologies de la santé et du social	Bac ST2S	952	830	87,2	982	858	87,4	0,2
Sciences et technologies du management et de la gestion	Bac STMG	3 355	2 991	89,2	3 567	3 179	89,1	0,0
Sciences et technologies du design et des arts appliqués	Bac STD2A	167	165	98,8	191	186	97,4	-1,4
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	Bac STI2D	1 139	1 047	91,9	1 058	981	93,7	1,8
Sciences et technologies de laboratoire	Bac STL	380	349	91,8	333	312	94,4	2,5
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	Bac STAV	177	172	97,2	196	185	94,4	-2,8
Total baccalauréats technologiques		6 268	5 649	90,1	6 393	5 766	90,2	0,1
Professionnel production	Bac pro PROD	3 596	2 909	80,9	3 550	2 847	80,2	-0,7
Professionnel services	Bac pro SERV	4 725	3 903	82,6	4 602	3 759	81,7	-0,9
Total baccalauréats professionnels		8 321	6 812	81,9	8 152	6 606	81,0	-0,8
Total baccalauréats toutes séries		31 394	28 620	91,2	31 861	28 971	90,9	-0,2

Source : BCP

LE DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DELF PRIM ET DELF SCOLAIRE 2023)

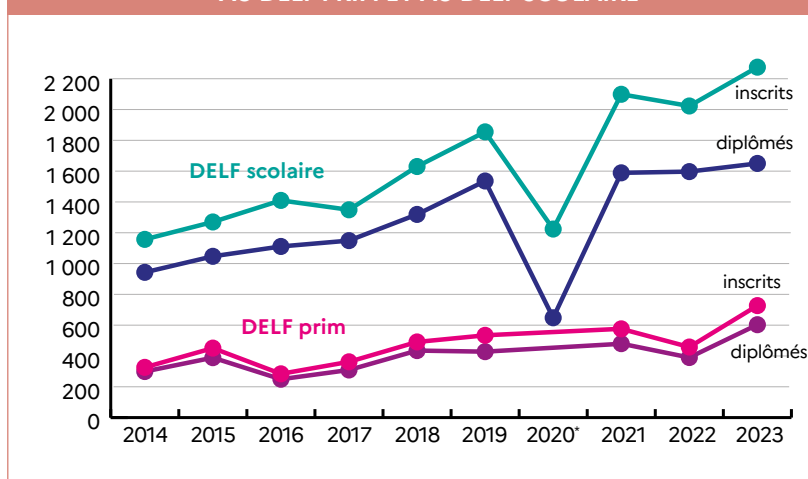
Le Diplôme d'études en langue française (DELF) est le diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale pour certifier la compétence à communiquer en français des candidats étrangers et des Français non francophones. Ce diplôme est adossé sur les niveaux du Cadre européen de référence pour les langues vivantes (CECRL).

L'organisation académique du DELF (Prim et Scolaire) est assurée par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône pour l'ensemble des candidats de l'académie.

Pour l'académie d'Aix-Marseille, le DELF Prim comprend deux diplômes (DELF A1 et DELF A2) et le DELF Scolaire trois niveaux (DELF A1, DELF A2, DELF B1). Chaque niveau représente un certificat à part entière, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme officiel acquis définitivement.

En 2022-2023, pour la 19^e édition, l'académie comptait 73 centres de passation

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES DIPLÔMÉS AU DELF PRIM ET AU DELF SCOLAIRE



*La session 2020 a été impactée par la crise sanitaire : annulation du DELF Prim et réduction du nombre de candidats au DELF Scolaire car la priorité a été donnée aux élèves de 3^e et aux lycéens.

pour le DELF Prim (251 écoles ont inscrit des candidats) et 27 pour le DELF Scolaire (166 établissements ont inscrit des candidats).

Pour le DELF Primaire, 727 candidats inscrits (517 en A1 et 210 en A2) pour 603 candidats admis soit un taux de réussite présents/admis de 83%.

Pour le DELF Scolaire, 2275 candidats inscrits (865 en A1, 888 en A2 et 522 en B1) pour 1650 candidats soit un taux de réussite présents/admis de 73%.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE



L'offre d'enseignement est répartie en trois types d'établissements : les cursus post-baccalauréat des lycées, les filières de l'université et les formations en écoles.

L'académie d'Aix-Marseille comprenait, en 2022-2023, 117170 étudiants, y compris les apprentis en BTS, principalement regroupés à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon. Les effectifs à l'université régressent de -4,5% et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles de -3%. Les effectifs en STS sont stables, malgré une disparité entre les effectifs en parcours scolaire (-10,8%) et ceux en apprentissage (+14%).

Un peu moins des deux tiers (61%) des étudiants ont effectué leur cursus en université, dont 16% en Droit, 26% en Lettres et Sciences humaines, 22% en Sciences et STAPS, 15% en Santé, 7% en Institut universitaire de technologie (IUT). Le reste se répartit dans les domaines des sciences de l'ingénieur, de l'économie-gestion, et des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Le nombre des étudiants des Sections de technicien supérieur (STS) et assimilés ou en Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) représente 19% de l'ensemble des effectifs étudiants (y compris apprentis en BTS). La rentrée 2022 est

marquée par une diminution de l'effectif de CPGE (-3%) ainsi que celui de STS sous statut scolaire (-10,8%) au profit des formations en apprentissage (+14%).

LES FORMATIONS POST-BAC EN LYCÉE

Les filières post-bac en lycée sont des formations sélectives de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles scolarisent 19% des étudiants de l'académie. Se déroulant sur 1 à 3 ans, elles sont composées de deux types de cursus aux profils très différents :

• Les Sections de techniciens supérieurs (STS)

Les STS sont des classes qui préparent en 2 ans, après le baccalauréat, au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). L'académie propose près de 80 spécialités (plus de 2/3 des effectifs dans le secteur tertiaire), dans 79 établissements localisés sur l'ensemble de son territoire dont presque la moitié à Marseille.

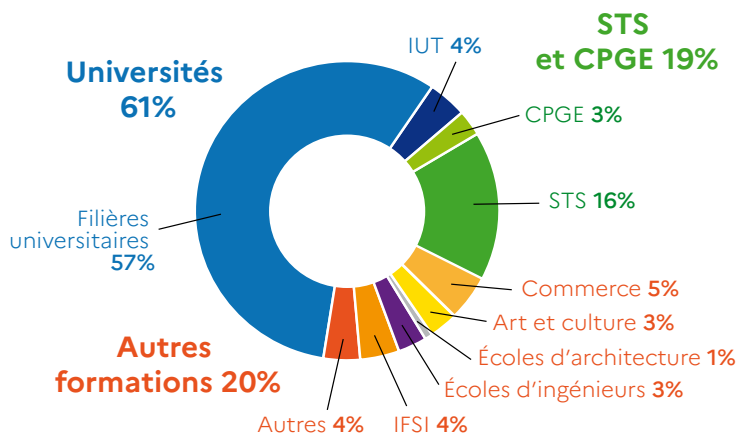
• Les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Les CPGE constituent des formations de premier cycle, préparant aux concours des grandes écoles. Elles se déroulent en 2 ans pour les lycéens après le bac. La CPGE Adaptation technicien supérieur (ATS), réservée au public STS, prépare aux concours en 1 an. 29 CPGE sont implantées dans 20 établissements de l'académie, à Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Salon et Gap.

D'autres formations du supérieur existent en lycée :

- Les classes préparatoires aux études supérieures (CPES) en 1 ou 2 ans, préparent les néobacheliers à l'entrée en CPGE ou à des études dans l'enseignement supérieur
- Le Cycle Pluridisciplinaire d'études supérieures est un cursus sélectif et d'excellence. Il s'effectue en 3 ans et mène au grade de Licence. Il permet de se préparer à l'entrée dans les Grandes Écoles et facilite l'accès aux Masters renommés. La formation a également vocation à accompagner des bacheliers boursiers méritants vers l'enseignement supérieur.

RÉPARTITION GLOBALE DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS PAR TYPES DE FORMATIONS EN 2022



- Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est un parcours de licence généraliste, opéré à la fois en lycée et en université. Le Diplôme de comptabilité et gestion (DCG), le Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)
- Le Diplôme des métiers d'arts et du design (DNMADE), le Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA)
- Le Diplôme de conseiller en économie sociale familiale (DE CESF).

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

L'académie compte deux universités : Aix-Marseille Université (AMU) et Avignon Université (AU). Elles proposent un grand nombre de filières :

- Les enseignements de licence, master et doctorat (LMD) :

- en filières disciplinaires : Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines, Économie, Gestion, Droit, Sciences politiques, Sciences, Technologie, Sport...

- ou en instituts/écoles : l'Institut National Supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ), l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'Institut de Management Public et de la Gouvernance Territoriale (IMPGT), l'École de Journalisme et de Communication (EJCAM).

- Les formations de Santé : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie, et depuis la rentrée 2022, une école des sciences infirmières

- Les cursus en Instituts Universitaires de Technologie (IUT)

- L'École d'ingénieurs Polytech Marseille.

LES ÉCOLES

Les écoles rassemblent des formations professionnelles très diverses à bac +3 ou 5 (arts, architecture, commerce, sanitaire et social, etc.) ou des grandes écoles.

Sur le territoire académique sont ainsi présentes plusieurs écoles d'ingénieurs (École Centrale de Marseille, Arts et Métiers Paris Tech ou École des Mines de Saint-Etienne, site de Gardanne, École de l'Air, l'École Nationale Supérieure Maritime), l'Institut d'Études Politiques, l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée, l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, ou encore des établissements d'enseignements supérieurs privés d'intérêt général (EESPIG) tels que Kedge Business School, l'ESAIP, l'ESSCA, l'ISEN Yncréa. Sont également proposées des écoles délivrant des for-

Répartition des étudiants en 2022 (public et privé)	
	Effectifs
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines*	18 441
Droit*	11 560
Économie, Gestion*	6 163
Sciences, STAPS*	17 115
Santé*	10 553
IUT*	5 371
INSPÉ*	2 789
Sous-total universités publiques (y compris INSPÉ)**	71 992
Post-Bac (STS, CPGE, divers Post-Bac) ⁽¹⁾	21 556
Formations d'ingénieurs (hors universitaires) ⁽²⁾	3 176
École commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	6 467
Autres écoles et formations ⁽³⁾	13 979
Académie	117 170

* Effectifs étudiants dans les universités publiques. ** Source : SISE université 2022. (1) Public et privé sous contrat du MESR (dont 8 897 apprentis en BTS). (2) Ensemble des formations d'ingénieurs (hors université). (3) Établissements privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE 2022.

mations sanitaires et sociales, des écoles d'art...

Les formations sanitaires et sociales relèvent du conseil régional. Ces formations préparent aux professions de santé (infirmiers, sages-femmes, psychomotriciens, etc.) et aux professions du travail social (direction et encadrement, ingénierie sociales, éducateurs jeunes enfants, etc.).

LE CONTRAT D'AVENIR 2021-2027

- **Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique**

Le renforcement de l'attractivité des établissements passe par un soutien aux projets immobiliers ayant pour objet la construction et la réhabilitation des campus et, par là même, l'amélioration des conditions de vie et de la réussite des étudiants.

Les opérations sélectionnées permettront, d'une part, de poursuivre le processus déjà engagé dans les précédents CPER de rénovation des campus et de rationalisation des surfaces. D'autre part, elles contribueront à améliorer leurs performances énergétiques conformément aux objectifs du plan climat régional et à augmenter l'offre de logements étudiants.

Les opérations immobilières devront également contribuer au développement des innovations pédagogiques nu-

mériques, à la pédagogie collaborative ou à l'enseignement à distance.

Enfin deux impératifs seront considérés :

- l'augmentation constante des effectifs étudiants ;
- la nécessité de répondre aux enjeux de développement et d'équilibre entre les territoires.

Les co-financements pour la réalisation de ces opérations représentent :

- pour les opérations immobilières de l'enseignement supérieur (22 opérations) : 68 670 000€ (hors reports CPER 2015-2020) pour l'État et 52 280 000€ pour la Région ;
- pour les infrastructures de recherche (28 opérations) : 11 000 000€ pour l'État et 34 390 000€ pour la Région.

Par ailleurs, l'État consacrera 5 M€ à trois opérations immobilières de l'enseignement supérieur reportées du CPER 2015-2020. Soit un total de 171 340 000€ (84 670 000€ État et 86 670 000€ Région).

LE PLAN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2024

Après les plans de relance et de résilience, qui ont apporté plus de 175 M€ aux opérateurs ESR de la région, ce sont près de 10 M€ qui sont obtenus en 2024 pour poursuivre les travaux d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre.



A group of students in a classroom. In the background, a poster on the wall says 'KARAOKE' and features several handprints. The students are wearing backpacks and are looking towards the right side of the frame. The entire image is overlaid with a semi-transparent yellow filter.

Le projet
académique
D'AIX-MARSEILLE
2022-2025

Axe 1

FAVORISER LE CONTINUUM PÉDAGOGIQUE POUR AMÉLIORER LE PARCOURS DE CHAQUE ÉLÈVE



Le parcours de formation de chaque élève doit se penser dans la meilleure continuité : de l'école maternelle vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle, chacun doit pouvoir réaliser son projet. L'institution doit faciliter cette continuité notamment dans les moments charnières que représentent les passages entre l'école maternelle et l'école élémentaire, entre l'école élémentaire et le collège, entre le collège et le lycée, entre le lycée et l'enseignement supérieur. Il s'agit de rechercher, pour chaque élève, les trajectoires les plus cohérentes entre leurs aspirations et les possibilités de formation. La fluidité et la sécurisation des parcours des élèves participent pleinement à la réalisation de ce continuum pédagogique.

Les réseaux académiques constituent l'échelon pertinent pour développer les liaisons inter-cycles et inter-degrés. Ils participent pleinement à l'élaboration de l'offre de formation pour en renforcer la cohérence en respectant l'équilibre des territoires.

1.1. DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS INTER-CYCLES ET INTER-DEGRÉS

Les différentes instances – notamment les conseils de cycles, conseils écoles-collège et conseils pédagogiques de réseaux – sont des lieux privilégiés d'échanges et de concertation pour créer une dynamique favorable à la réalisation effective des continuités inter-cycles et inter-degrés.

Le plan de formation académique et

les plans de formation départementaux sont mobilisés en cohérence et en complémentarité pour atteindre cet objectif.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ Analyser les résultats aux évaluations nationales en conseil écoles-collèges-lycées de réseau pour mettre en œuvre des actions pédagogiques partagées et améliorer la réussite des élèves.

→ Développer un tableau de bord académique, notamment en éducation prioritaire, pour que les équipes de terrain définissent leurs priorités pédagogiques et didactiques en fonction d'une analyse objectivée des besoins des élèves du territoire.

→ S'appuyer sur la recherche en édu-

cation et sur la formation, notamment entre pairs, pour étayer la réflexion collective.

→ **Élaborer des axes de travail communs** dans chaque projet pédagogique des conseils écoles-collèges et des conseils de cycle 3 d'un réseau académique ou d'un réseau REP ou REP+ (fluence, résolution de problèmes, développement durable, lutte contre le harcèlement...).

→ **Construire des progressions pédagogiques** disciplinaires entre le collège et le lycée, en impulsant la création de conseils collèges-lycée, pour faciliter les apprentissages des élèves.

→ **Organiser des conseils pédagogiques de réseaux** académiques pour faire travailler ensemble des enseignants des premier et second degrés autour de thématiques pédagogiques communes (enseigner l'oral de l'école au lycée, évaluer les élèves par compétences, évaluation en contrôle continu...).

→ **S'appuyer sur la dynamique des réseaux** pour construire et diffuser des actions de formation inter-cycles et inter-degrés.

→ **Développer la maîtrise de la langue** dans toutes les disciplines comme objectif commun de l'école au lycée.

1.2. CRÉER LES CONDITIONS D'UN PARCOURS COHÉRENT

Pour mettre l'élève en situation de réussite, il faut renforcer la cohérence du parcours de l'élève, de la maternelle jusqu'au post-bac, en veillant à conjuguer la variété de l'offre de formation et la garantie qu'elle s'adresse à tous : offre linguistique, enseignements de spécialités, formations professionnelles ou dispositifs pour élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ **Appréhender la carte des formations** (enseignement professionnel, enseignements de spécialités, langues, dispositifs) aux différents échelons académiques – réseaux académiques et inter-réseaux, dans une approche globale d'aménagement du territoire.

→ **Construire une carte de l'apprentissage** concertée avec tous les partenaires en fonction des besoins.

→ **Permettre aux élèves et à leurs familles**, dès l'école, d'avoir une meilleure visibilité des différents parcours de formation possibles.

→ **Organiser des actions** permettant aux élèves de se projeter dans une poursuite d'études après le collège ou après le lycée (forum, visites d'établissements

ou d'universités, stages, ambassadeurs...).

→ **Informier-former tous les enseignants** sur le parcours Avenir.

→ **Veiller à la continuité des parcours** en langues de l'école au lycée.

→ **Organiser des rencontres entre professeurs principaux** de classes de troisième et de classes de seconde pour une connaissance partagée des parcours de formation.

1.3. FLUIDIFIER ET SÉCURISER LES PARCOURS

Accompagner chaque élève dans les moments charnières de sa scolarité permet d'éviter une sortie sans diplôme du système éducatif. Il s'agit de guider chacun dans ses choix en ouvrant le champ des possibles et de remobiliser ceux qui en ont besoin à travers les actions et dispositifs adaptés pour construire avec eux le chemin de la réussite.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ **Favoriser les dispositifs passerelles** entre les voies (générale, technologique et professionnelle).

→ **Valoriser les stages de troisième** pour améliorer l'orientation (mini-stages, O2A...).

→ **Accroître le nombre de nouvelles cordées.**

→ **Organiser à l'échelle du réseau académique** une méthodologie commune de découverte de l'environnement économique et du monde professionnel en s'appuyant sur les CLEE et les partenariats écoles-entreprises.

→ **Organiser des actions spécifiques** pour les élèves les plus en difficulté pour éviter leur sortie du système (microstructures, accueil spécifique, tutorat, projet personnalisé, atelier ou classe relais...).

→ **Renforcer les FOQUALE**, s'appuyer sur la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et activer les groupes prévention du décrochage scolaire (GPDS) à tous les niveaux d'intervention : établissements, réseaux, départements, pour faciliter le retour en formation des jeunes sans solution.

→ **Engager les enseignants** dans une démarche d'appropriation des « Parcours Educatifs » dans la perspective de l'accompagnement à l'orientation.

→ **Mutualiser les pratiques** de repérage des élèves fragiles, absentéistes ou décrocheurs dans la classe.

→ **Impulser des actions pédagogiques** en classe permettant la remobilisation des élèves les plus fragiles.

Axe 2

SUSCITER L'AMBITION DES ÉLÈVES ET DÉVELOPPER LEUR OUVERTURE AU MONDE



L'académie d'Aix-Marseille soutient l'ambition de former des élèves curieux et capables de comprendre le monde qui les entoure. Altruisme, tolérance, esprit critique : ces qualités sont le gage d'une insertion réussie, professionnelle et citoyenne. L'ouverture culturelle comme internationale est un puissant moyen pour susciter l'envie d'apprendre et de comprendre. Des modules de formation continue sont dévolus à la pédagogie innovante et aux usages du numérique. Le travail collaboratif de l'ensemble des acteurs du système éducatif permet la réussite de tous les élèves, quel que soit leur profil, le lieu de leur scolarisation, leur projet personnel et l'environnement dans lequel ils évoluent.

2.1. DÉPASSER L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX POUR QUE CHAQUE ÉLÈVE SOIT ACTEUR DE SA RÉUSSITE

Si l'acquisition des savoirs fondamentaux reste une priorité, l'École doit aussi favoriser l'épanouissement des élèves par la découverte de nouveaux champs de connaissances. Les actions pédagogiques développant la prise d'initiative et l'autonomie contribuent à la progression des élèves vers la confiance en soi et en autrui. La transversalité des approches ancre les savoirs dans une liaison entre théorie et pratique, propice à leur assimilation.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

- Développer des actions à destination des familles dès l'école maternelle de façon à mettre en lumière la plus-value de l'école et de la réussite scolaire sur l'avenir de leurs enfants dans l'objectif de les associer pleinement à toutes les étapes du parcours.
- Consolider l'évaluation par compétences du socle commun pour affiner le profil de compétences de chaque élève.
- Adapter les situations d'apprentissage pour permettre à tous les élèves de progresser.
- Favoriser les approches thématiques pluridisciplinaires pour donner du sens aux enseignements.
- Encourager et valoriser l'initiative pédagogique des enseignants pour faire émerger les bonnes pratiques.
- Former les enseignants à la pédagogie

de projet et à la pédagogie différenciée pour que chaque élève puisse valoriser ses talents.

→ **Pratiquer la confrontation et les débats d'idées** pour former les élèves à l'écoute et à l'argumentation.

→ **Renforcer les compétences numériques** des élèves pour les amener à une prise de recul critique de leurs usages.

→ **Encourager les actions** qui permettent de développer l'estime de soi.

2.2. ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES VERS UNE MEILLEURE QUALIFICATION ET UNE MEILLEURE INSERTION

L'École doit donner à chaque élève les moyens de développer son projet d'études, de formation et d'insertion dans les contextes multiples de sa famille et de son lieu de vie. Son action vise à éclairer les grandes problématiques du monde socioprofessionnel, et à donner aux élèves et à leurs familles les outils pour se projeter dans un parcours motivant, dès le plus jeune âge.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ **Impulser des actions** permettant aux élèves d'exprimer leur potentiel et de lutter contre l'autocensure notamment dans les choix d'orientation.

→ **Impliquer les familles** dans toutes les étapes d'orientation.

→ **Développer les partenariats avec les entreprises** et co-construire des projets éducatifs avec les partenaires de l'école.

→ **Développer la culture technologique** et professionnelle auprès de l'ensemble des élèves d'un réseau académique.

→ **Favoriser les stages de découverte** en milieu professionnel.

→ **Développer les actions** permettant une orientation réussie dans l'enseignement supérieur.

→ **Permettre aux élèves un retour en formation** (microstructures, dispositif d'accompagnement à la qualification...).

2.3. S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE SCOLARISATION INCLUSIVE

Depuis 2005, l'École s'est engagée dans l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cet enjeu scolaire et social doit permettre de construire non seulement une École inclusive, qui scolarise tous les élèves dans les meilleures conditions d'accueil, mais aussi une société ouverte à la différence.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ **Améliorer l'accompagnement** de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers (ULIS, UPE2A, SEGPA et au sein d'une classe ordinaire).

→ **Améliorer la mise en œuvre** des pôles inclusifs d'accompagnement localisés en renforçant la réflexion à l'échelon des réseaux académiques pour favoriser les bonnes pratiques et la création de ressources pédagogiques.

→ **Élaborer une stratégie commune** d'inclusion en réseaux académiques.

→ **Échanger des pratiques entre enseignants**, en inter cycle et en inter degré.

→ **Favoriser l'accès aux formations spécialisées** et aux certifications pour les personnels (CAPPEI, FLE...).

→ **Faciliter l'orientation des élèves** à besoins éducatifs particuliers grâce à des actions ciblées (O2A, mini-stages, visites d'entreprise...).

2.4. DÉVELOPPER L'OUVERTURE INTERNATIONALE

L'académie d'Aix-Marseille a pour objectif de faire de la coopération internationale un ressort essentiel au service de la réussite des élèves. Les actions de coopération donnant lieu à la mobilité des personnels et des élèves répondent aux enjeux de développement de compétences linguistiques et culturelles, à la qualité des formations et à l'insertion professionnelle. L'offre éducative internationale sert plus globalement le développement et l'attractivité des territoires de l'académie.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ **Développer des écoles bilingues** et prévoir des continuités en collège et en lycée par le développement d'enseignements non linguistiques en langues étrangères.

→ **Développer une offre éducative internationale** de haut niveau par la création de sections internationales et bi-nationales.

→ **Développer la création de communautés éducatives** notamment à l'échelle européenne pour favoriser le rapprochement et la coopération entre les systèmes éducatifs et contribuer ainsi à l'émergence de l'Europe de l'éducation.

→ **Renforcer l'intérêt et la performance** de la formation professionnelle grâce à un rapprochement à l'échelle européenne des formations et un renforcement des liens entre les organismes de formation et les entreprises.

→ **Accroître le nombre de stages à l'étranger** notamment pour les élèves de l'enseignement professionnel.

→ **Rendre accessible au plus grand nombre** l'accès à la mobilité en réduisant les facteurs financiers discriminants.

→ **Accroître le nombre d'établissements** labellisés Euroscol et accrédités Erasmus+.

2.5. PROMOUVOIR LES PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS

Chaque élève doit être confronté à la dimension artistique et culturelle de notre société. C'est dans cette dimension que s'exprime de façon la plus éclatante la diversité des approches qui construisent le vivre ensemble, l'altérité, le respect. Le parcours d'éducation artistique et culturelle, conçu autour des enseignements et permettant des partenariats de tous types, renforce la prise d'autonomie de chaque élève, sa compréhension du monde qui l'entoure, et la construction de sa citoyenneté.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ **Garantir un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** complet, cohérent et progressif pour tous les élèves, de la maternelle au lycée.

→ **Renforcer les partenariats** entre les écoles, les établissements scolaires et les structures culturelles de proximité.

→ **Garantir aux élèves un accès aux enseignements artistiques** (chorale, classes orchestres, classes à horaires aménagés, options et enseignements de spécialités au lycée) et s'assurer de la juste répartition de l'offre de formation artistique sur le territoire académique.

→ **Rechercher la cohérence** entre les enseignements artistiques à l'école, au collège et au lycée et les projets culturels portés sur un territoire.

→ **Développer dans chaque réseau académique** un volet culturel en cohérence avec le volet culturel des écoles, collèges et lycées et instituer des commissions culture dans chaque réseau, ouvertes aux partenaires.

→ **Généraliser l'utilisation d'ADAGE**, application nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

→ **Garantir la formation continue en EAC** des enseignants du premier et du second degrés.

Axe 3

AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE ET LA QUALITÉ DE VIE DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS POUR MIEUX Y RÉUSSIR



La qualité de vie à l'École est un élément déterminant de la réussite des élèves. Un climat scolaire apaisé permet leur réussite, laquelle induit des relations apaisées entre les différents acteurs de la communauté éducative. Tel est l'enjeu de l'amélioration du bien-être à l'école pour tous qui installe une relation vertueuse entre qualité de vie à l'École et réussite scolaire. Le dialogue entre tous les membres de la communauté éducative constitue un élément important pour la compréhension partagée des problématiques scolaires. La formation continue des personnels contribue fortement à la compréhension des facteurs impactant le climat scolaire et à leur prise en compte.

3.1. ACCROÎTRE LES ÉCHANGES ENTRE LES PERSONNELS, LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES POUR DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE

La communication entre tous les acteurs de la communauté éducative constitue un préalable à l'appropriation par chacun des questionnements et enjeux de l'École, sous les points de vue différents des personnels, des élèves et de leur famille. L'organisation de débats, de moments d'échanges et de moments de convivialité sont autant d'occasion d'intensifier la relation de confiance entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Les réunions et travaux croisés entre personnels développent leur profession-

nalité mais également leur connaissance des fonctions et activités de chacun. Les débats qui impliquent les élèves concourent à lutter contre les dérives violentes.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ Partager les indicateurs de réussite (évaluations nationales, score fluence, résultats aux examens, PISA, PEARLS...) au niveau d'une école, d'un établissement, du réseau académique ; associer les parents d'élèves à cette réflexion.

→ Développer les échanges de pratique, la construction, l'appropriation et la mutualisation d'outils et de ressources à partir de thématiques communes (neurosciences, fluence, débat, travail collectif).

→ Développer les observations croisées entre enseignants.

→ Associer les professionnels du pôle médico-social aux actions en établissement et au sein du réseau académique.

→ Promouvoir les échanges entre élèves et adultes et entre élèves pour encourager l'expression des idées, l'argumentation, le débat.

→ Installer une culture numérique partagée pour faciliter la communication avec les parents d'élèves.

→ Lutter contre la fracture numérique en accompagnant les parents.

→ Travailler sur la parentalité et la co-éducation avec les partenaires (espace Santé jeunes...).

→ Renforcer la place et l'accueil des familles dans les écoles et les établissements (Café des parents, OEPRE...).

→ Proposer des actions d'information et de formation à destination des parents ou les associer à des actions de formation et d'information destinées à un public pluri catégoriel.

→ Créer un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté de réseau impliquant l'ensemble des partenaires d'un territoire pour fédérer les actions des écoles et établissements.

3.2. SENSIBILISER LES PERSONNELS AUX ENJEUX DU CLIMAT SCOLAIRE

Le climat scolaire d'une école ou d'un établissement découle d'une multitude de facteurs. La formation en ce domaine, et le croisement d'expérience, sont des leviers forts pour que chaque enseignant les appréhende afin d'y apporter une éventuelle remédiation.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ Personnaliser l'accueil des néo-arrivants dans le réseau académique pour une appropriation rapide du contexte de travail.

→ Privilégier le travail coopératif et l'accompagnement entre pairs (constellations dans le premier degré, GRAL et GRAM dans le second degré...).

→ Inciter à l'évaluation bienveillante ou positive.

→ Développer le programme pHARE pour mieux lutter contre le harcèlement à l'École.

→ Approfondir la formation de tous les personnels et des élèves sur la laïcité et les valeurs de la République.

→ Organiser la formation entre pairs.

→ Développer l'apport des neurosciences dans la connaissance de l'élève.

3.3. PRIVILÉGIER L'IMPLICATION DES ÉLÈVES ET PERMETTRE À CHACUN DE SE CONSTRUIRE COMME CITOYEN

Les compétences sociales, émotionnelles et éthiques, au même titre que les compétences disciplinaires, nécessitent un apprentissage. Impliquer les élèves dans la vie de leur classe, de leur école ou établissement, de leur réseau académique, leur permet d'acquérir progressivement ces compétences. Il s'agit d'apprendre à coopérer pour résoudre les problèmes de manière sereine. L'apprentissage du vivre ensemble contribue à améliorer tous les autres apprentissages.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ Développer la formation des délégués et éco-délégués du primaire au post-baccalauréat.

→ Renforcer l'implication des élèves dans les instances de l'établissement ou du réseau.

→ Créer un conseil des représentants des élèves dans le réseau académique.

→ Mieux prendre en compte l'élève dans sa globalité : le temps hors la classe et le temps hors l'école.

→ Favoriser l'esprit critique notamment vis-à-vis des moyens de communication et des médias.

→ Impliquer les élèves dans des actions et projets qui leur permettent de comprendre les enjeux du monde actuel (développement durable, e-twinning, égalité filles-garçons...).

→ Développer les internats d'excellence.

3.4. FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE QUALITÉ ET UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AMBITIEUSE

Le cadre de travail est un facteur essentiel pour l'efficacité des personnels. La mise en œuvre du projet académique doit s'appuyer sur une gestion des ressources humaines performante au service de l'ensemble des personnels.

La feuille de route RH de l'académie décline les actions concrètes mises en place pour améliorer l'environnement professionnel des agents dans le cadre d'une gestion des ressources humaines renouvelée. Elle s'accompagne d'un plan académique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui vient réaffirmer la volonté de lutter contre toute forme de discrimination. Cette démarche de modernisation

s'appuie également sur la mise en place de l'École académique de la formation continue (EAFC) qui va permettre de faciliter le pilotage de l'ensemble des actions de formation continue et d'assurer la cohérence globale de la politique de formation sur l'ensemble du territoire académique.

Quatre thématiques d'actions sont ainsi au cœur de la politique RH pour accompagner la réalisation du projet académique : l'accompagnement, la coopération, la formation et la qualité de vie au travail.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

→ Mieux communiquer auprès des personnels pour favoriser leur évolution professionnelle.

→ Proposer aux personnels un accompagnement et un conseil individualisés.

→ Organiser des rendez-vous pour détecter des talents, repérer des cadres et les accompagner dans leur projet professionnel.

→ Renforcer la reconnaissance professionnelle tenant compte de l'acquis de l'expérience des personnels et des collectifs.

→ Veiller à l'affirmation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

→ Accompagner le développement de communautés de pratique associant des enseignants du premier degré, du second degré et des enseignants chercheurs.

→ Mieux répondre aux besoins de formation des personnels.

→ Personnaliser les parcours de formation.

→ Mieux répondre aux besoins de formation en prenant en compte les besoins des réseaux.

→ Développer la démarche « Qualité de vie au travail » (QVT) dans les écoles et les établissements.

→ Animer des espaces de discussion dans le cadre d'une réflexion autour de la qualité de vie au travail visant à produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler.

→ Mettre en œuvre des journées de la qualité de vie au travail dans le cadre de la semaine de la QVT.



A photograph of a classroom with students sitting at desks, working on projects. The scene is overlaid with a semi-transparent green filter. The students are focused on their work, with some looking at papers and others at their phones. The classroom has large windows in the background, letting in natural light.

*La mise
en œuvre*
**DU PROJET
ACADÉMIQUE**

LE CHOC DES SAVOIRS



Le « choc des savoirs » part d'un constat lucide : à l'échelle d'une génération, les évaluations nationales comme internationales montrent une dégradation globale du niveau des élèves français.

Les fragilités des élèves persistent et s'accroissent, notamment sur la maîtrise des automatismes (orthographe, grammaire, calcul) comme sur la capacité à résoudre des tâches complexes (compréhension, résolution de problèmes).

Cependant, le niveau des élèves progresse au primaire grâce à l'effort d'investissement massif conduit depuis 2017. Ces résultats sont confirmés par les évaluations nationales conduites à la rentrée 2023, qui montrent des progrès substantiels à l'entrée en 6^e depuis 2017. Ils démontrent que les réformes de grande ampleur conduites dès l'école primaire depuis cette date commencent à produire leurs effets sur les premières générations qui en ont bénéficié.

LES ÉVALUATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DÉMONTRENT LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DU COLLÈGE

Les exemples européens démontrent que toute transformation durable et positive d'un système éducatif nécessite une décennie d'efforts et d'investissements. Il s'agit à présent d'amplifier cet effort entrepris au primaire et de le prolonger au collège et au lycée afin que tous les élèves continuent à progresser tout au long de leur scolarité.

La mission « Exigence des savoirs », lancée le 5 octobre 2023, est la condition pour remettre l'ascenseur scolaire en marche. Elle est nécessaire pour que notre système éducatif réaffirme l'ambition qu'il forme pour tous les jeunes et se dote d'une organisation qui favorise leur réussite.

LES MESURES

Elles sont mises en place progressivement depuis la rentrée 2024 et s'organisent autour de trois axes.

• Axe 1 : Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs

- Des programmes articulés autour d'objectifs annuels
- Les programmes de mathématiques aborderont plus tôt les fractions et les nombres décimaux en favorisant une approche concrète et imagée (« méthode de Singapour »)
- Des programmes de langues plus précis pour un enrichissement linguistique, historique et culturel
- Un socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale
- Des manuels labellisés, obligatoires en mathématiques et en français dans le 1^{er} degré
- Financer l'achat des manuels en mathématiques et lecture au CP et au CE1 afin que tous les élèves et leur professeur en soient dotés.

• Axe 2 : Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève

- Organiser les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux flexibles tout au long du collège, avec des effectifs réduits à une quinzaine d'élèves pour les groupes les plus fragiles
- Généraliser le « 8h - 18h » à tous les collèges de REP et REP+ avec de l'aide aux devoirs, de l'enseignement artistique et culturel et de l'éducation physique et sportive
- Renforcer substantiellement le volume horaire des enseignements généraux en terminale professionnelle
- Enseigner les mathématiques et le français en 2nde et en 1^{re}e professionnelles en groupes à effectifs réduits
- Généraliser à tous les élèves de 2nde l'usage de l'intelligence artificielle pour personnaliser les exercices à la maison en mathématiques et en français
- Expérimenter un renforcement dans certaines disciplines pour les élèves en très grande difficulté en 6^e et en 5^e.

• Axe 3 : Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

- Supprimer les correctifs académiques des notes au brevet et au baccalauréat
- Refondre le contrôle continu pour le brevet : ce sont les notes qui compteront (pour 40 % de la note finale et 60 % pour les notes d'examens) et non plus les tranches de compétences
- Le brevet deviendra obligatoire pour passer directement en 2nde : les élèves qui n'auront pas le brevet seront scolarisés en « prépa-lycée » pendant un an
- Des mentions AB, B, TB, TB avec félicitations seront aussi décernées pour le CAP
- Introduire une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique au baccalauréat en fin de 1^{ère} générale et technologique
- À l'école élémentaire, sortir d'une doctrine de passage quasi systématique en classe supérieure et promouvoir les dispositifs de remédiation (stages de réussite, accompagnement personnalisé, tutorat) avant redoublement
- Rendre le dernier mot aux professeurs pour la prescription de dispositifs de remédiation et le redoublement des élèves
- Donner aux professeurs les résultats de leurs élèves aux évaluations nationales, mais aussi les résultats au niveau de l'établissement et de l'académie pour leur permettre de les situer.

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a fait de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire une priorité ; un plan interministériel publié le 27 septembre 2023 en a fixé des objectifs clairs : 100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.

Le déploiement du programme pHARe et la création d'un pôle académique Non Au Harcèlement visent à répondre à ces objectifs. Depuis la rentrée 2023, tous les établissements du 1^{er} et 2nd degrés déploient le programme dans l'académie d'Aix-Marseille.

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

Les « 10h programme » pour chaque niveau de classe constituent un axe fort de la prévention des violences : l'apprentissage des compétences psycho-sociales est la pierre angulaire du bien-être et de la réussite scolaire de tous les élèves.

LA DÉTECTION DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

À l'échelle de l'école ou de l'établissement, elles s'inscrivent dans le cadre du projet d'école ou d'établissement. La formation des équipes ressource des circonscriptions du 1^{er} degré et des établissements du 2nd degré ainsi que la sensibilisation de tous les personnels et des parents participent à une détection plus précoce. Le numéro 3018 est largement diffusé.

LA RÉPONSE AUX SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

Elle est apportée avec la mise en œuvre du protocole de traitement qui guide les personnels formés à la conduite des différents entretiens (victime, auteurs, témoins). Les responsables du pôle académique peuvent être sollicités pour conseils, expertise et soutien, par les inspecteurs, chefs d'établissement et équipes ressource. De même lors des appels des familles aux numéros dédiés, les responsables départementaux NAH se mettent en contact avec elles et les



accompagnent dans les démarches nécessaires, tout en faisant le lien avec l'établissement.

LES COURS D'EMPATHIE

La lutte contre le harcèlement scolaire s'enrichit en 2024 d'une nouvelle dimension grâce à l'introduction des « cours d'empathie » pour instaurer dès le plus jeune âge des relations positives et une attention à l'autre au sein de l'école.

Entre janvier et septembre, de nombreuses classes de l'académie ont testé les séances du « kit empathie » élaboré par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO). Par ailleurs, six écoles maternelles, élémentaires et

primaires de l'académie, regroupant près de 600 élèves, ont participé à une expérimentation de ces cours d'empathie. Cette initiative a visé à améliorer les ressources qui sont déployées depuis la rentrée scolaire de septembre 2024, en accompagnement de la généralisation de cet enseignement prévu dans les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (*Bulletin officiel n° 24* du 13 juin 2024).



PLUS d'info

• RETROUVEZ LES LAURÉATS ACADÉMIQUES DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » 2024 SUR LE SITE ACADÉMIQUE

www.ac-aix-marseille.fr/prix-academique-2024-du-concours-non-au-harcèlement-125094



Lauréat académique collège Arausio, Orange

DES CONTACTS MIS À LA DISPOSITION DE TOUS

- **Numéro vert national 3018** : spécialiste des cyber violences
- **numéro académique** : 04 42 91 75 00
- **Pour joindre le pôle académique** : nah@ac-aix-marseille.fr
- **Les responsables NAH à la DSDEN13** : ce.celluleharcèlement13@ac-aix-marseille.fr

LE CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION (CNR)




Notre école, faisons-la ensemble


Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Neuf grandes thématiques, qui correspondent aux grandes transitions à venir, ont été sélectionnées : climat & biodiversité, bien vieillir, souveraineté économique, futur du travail, santé, éducation, logement, jeunesse et numérique.

NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

Dans le cadre des travaux du CNR et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il est désormais indispensable de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

Tels sont les objectifs des concertations locales qui se déploient dans les écoles, collèges et lycées volontaires, avec pour perspective la liberté d'innovation des

équipes, portée par une dynamique collective.

Ces concertations sont ouvertes aux personnels, aux familles, aux élèves, ainsi qu'aux élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu économique local, etc.

Dans chaque académie, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.

Cette démarche est composée de trois étapes facultatives, distinctes l'une de l'autre :

- la concertation initiale ;
- l'élaboration d'un projet d'école ou d'établissement au service de la réussite des élèves ;
- le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique.

La démarche de concertation et de remontée de projets est à ce jour bien engagée.

Sous l'impulsion des Inspecteurs d'académie-Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), des réunions d'information ont été conduites dans chaque réseau académique, l'unité infra-académique de référence.



Chiffres clés CNR ÉDUCATION



250 PROJETS EN COURS DE RÉDACTION
OU EN ATTENTE DE VALIDATION
(processus de dialogue avec les équipes projet)
DANS L'ACADÉMIE



469
TOTAL DES PROJETS
VALIDÉS
DANS L'ACADÉMIE

LE PLAN MARSEILLE EN GRAND

Le Président de la République porte avec le plan « Marseille en grand » une ambition forte pour la jeunesse et pour l'École. Des moyens exceptionnels ont été débloqués par l'État pour permettre la rénovation des 188 écoles marseillaises les plus dégradées. Une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN), copilotée par l'État et la municipalité a été créée afin de réaliser cet objectif.

Par ailleurs, le Président de la République a souhaité que l'innovation et l'autonomie soient au centre de la construction de l'école de demain. Une illustration de cette démarche est la mise en place, à Marseille, d'un réseau d'écoles innovantes lors de la rentrée scolaire 2022. Ce réseau a démarré à 59 écoles ; il en compte aujourd'hui 83. La très grande majorité de ces écoles sont situées en éducation prioritaire. Chaque projet a une thématique majeure contribuant à développer *in fine* les savoirs fondamentaux. La thématique retenue guide les actions menées : l'éducation au développement durable, les mathématiques et les sciences, les espaces apprenants, les langues vivantes, les arts et la culture, l'éducation physique et sportive. Les notions de bien-être et de coéducation sont au cœur des projets.

Ces écoles bénéficient de moyens dédiés, qui s'ajoutent à la dotation initiale départementale. Ces moyens permettent :

- d'offrir aux directeurs du temps supplémentaire pour piloter les projets ;
- d'associer les enseignants à la conduite du projet ;
- de proposer des temps de formation spécifiques et organisés selon les demandes des équipes ;
- de mettre à la disposition des équipes pédagogiques des crédits permettant la réalisation des projets.

Des partenaires nationaux (AMU-AM-PIRIC, CANOPÉ) et internationaux (Agence ERASMUS) sont associés au développement des projets.

RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE GRACE AUX MICRO-STRUCTURES

Grâce au volet second degré du plan « Marseille en grand », 20 micro-structures ont été ouvertes à la rentrée 2022. Le département des Bouches-du-Rhône



compte 24 micro-structures, dont 2 dans l'enseignement privé sous-contrat.

Les établissements concernés sont les suivants :

- les collèges Germaine Tillion, Sylvain Menu, Thiers, Dumas, Versailles, Manet, Rosa Parks, Vallon des Pins, Puget, Barnier et Prévert ;
- les lycées Poinso-Chapuis, Caillié, La Calade, La Viste, Colbert, L'Estaque, La Floride, Diderot, Perier, Daumier et Saint-Exupéry.

Les établissements privés sont les collèges Saint-Joseph-Viala et Saint-Michel. 180 places en micro-collèges sont disponibles et 360 places en micro-lycées. Les élèves sont accompagnés par des enseignants coordonnateurs et des AED ; 40 postes ont été créés à cet effet.

Une micro-structure a pour objectif de ramener vers l'école les élèves décrocheurs ou déjà décrochés, de 14 à 25 ans, en leur proposant d'obtenir un diplôme et de poursuivre leurs études, en lycée ou dans le supérieur. Pour y parvenir, les équipes éducatives leur proposent un parcours et un accompagnement scolaires adaptés à leurs besoins. Dans la micro-structure, chaque élève est considéré dans la singularité de son parcours et accompagné individuellement. Les compétences déjà acquises par les élèves sont valorisées, de même que la diversité des expériences de chacun.

Chaque équipe de micro-structure a élaboré un projet pédagogique original. L'enseignant coordonnateur met en œuvre une pédagogie fondée sur la

bienveillance, l'exigence et la recherche du bien-être des élèves au sein de l'établissement afin de recréer de la confiance entre les élèves et l'école mais aussi de la confiance en eux-mêmes. Pour y parvenir, l'enseignant-coordonnateur peut compter sur un assistant d'éducation mais aussi les professeurs de l'établissement, sollicités pour assurer des heures d'enseignement en fonction des besoins.

En micro-collèges, des projets pédagogiques annuels permettent de structurer le temps scolaire et de maintenir la motivation des élèves. Certaines équipes ont choisi le sport, comme au micro-collège Dumas, d'autres les arts et la culture, comme à Thiers ou à Vallon-des-Pins, d'autres encore l'engagement citoyen, par exemple à Rosa Parks.

Les micro-lycées offrent quant à eux un large éventail de formations diplômantes, du baccalauréat général et du baccalauréat STMG aux baccalauréats professionnels et aux CAP, dans de nombreux domaines, du bâtiment au commerce, en passant par l'aide aux personnes ou la restauration. Toutes les formations des lycées concernés peuvent accueillir des élèves rattachés.

Enfin, trente nouvelles micro-structures ont ouvert à la rentrée 2024. Six ont déjà vu le jour au printemps. Elles complètent l'offre destinée à la scolarisation des élèves les plus fragiles et les plus éloignés de l'école dans notre académie.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



L'objectif de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) est que tous les élèves, dès la maternelle, bénéficient d'actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité à travers un Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) cohérent et fertile, porté par les enseignants de tous les niveaux et de toutes les disciplines.

L'Éducation artistique et culturelle permet à chaque élève de développer sa sensibilité, sa créativité et son esprit critique. Elle renforce l'esprit collectif, apaise le climat scolaire et favorise la réussite éducative. Elle concerne 8 domaines (arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, livre et lecture, musique, spectacle vivant) et repose sur 3 piliers :
 - l'acquisition de connaissances ;
 - la pratique artistique ou scientifique ;
 - la rencontre avec les œuvres, les lieux culturels, les artistes et les professionnels.

UN PILOTAGE ACADÉMIQUE STRUCTURÉ

La mise en œuvre territoriale de cette politique, définie au niveau national comme une « Politique Prioritaire du

Gouvernement », est confiée à la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC), constituée d'une déléguée, d'une adjointe, de 7 conseillers thématiques, de 4 conseillers départementaux et de 60 professeurs relais. Sont étroitement associés à ce pilotage, outre les inspecteurs des premier et second degrés :
 - le Correspondant académique pour les sciences et technologies (CAST) ;
 - les référents « Éducation au développement durable » ;
 - le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) ;
 - le Référent académique « Mémoire et citoyenneté ».

DES PARTENARIATS LOCAUX POUR MENER DES PROJETS AVEC LES ÉLÈVES

Notre académie peut compter sur de nombreux partenariats actifs pour proposer chaque année plus d'une centaine de projets aux élèves : conventions avec la Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la culture), avec les collectivités territoriales, et avec les structures culturelles. Ces dispositifs concernent environ 1/5 des élèves de l'académie, tous niveaux confondus.

DES FORMATIONS POUR STIMULER LA PÉDAGOGIE DE PROJET

Dans le cadre du Plan académique de formation, la DAAC organise des formations destinées à encourager la pédagogie de projet en partenariat avec des structures culturelles. La DAAC est également chargée de former les « référents culture » des collèges et des lycées et a impulsé la désignation de « référents culture » élèves depuis 2022.

DES MOYENS POUR SOUTENIR LES PROJETS : LE PASS CULTURE

Le pass Culture se décline en une part individuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans, et en une part collective (6,2 millions d'euros) mise à disposition des enseignants pour monter des projets au sein des établissements scolaires du second degré. Ce levier financier est mobilisable dans ADAGE, application nationale dédiée à la généralisation de l'EAC, qui permet aussi de recenser, piloter et valoriser le volet culturel des établissements, de répondre aux divers appels à projets, de s'inscrire aux dispositifs académiques et nationaux, de rechercher des partenaires culturels de proximité et d'éditer le PEAC de chaque élève. Depuis mars 2024, 135 écoles innovantes de Marseille ont la possibilité, à titre expérimental, d'utiliser la part collective du pass culture.

DES PROFESSEURS-RELAIS EAC POUR ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS

La DAAC anime un réseau important de professeurs-relais, personnes ressources en EAC chargées d'accompagner les enseignants dans leurs projets et de faire le lien entre les écoles, collèges et lycées et les structures culturelles du territoire. Ils assurent des missions de communication, de formation, de production de ressources et d'expertise.

LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES OPTIONNELS OU DE SPÉCIALITÉ

Les élèves de seconde (en voie générale et technologique) peuvent être formés dans les domaines artistiques par le biais d'enseignements optionnels : histoire des arts, théâtre, cinéma-audiovisuel, danse, musique, arts plastiques, arts du cirque. Les élèves de première ont la possibilité de choisir une spécialité artistique qu'ils présenteront au baccalauréat (4h en première, 6h en terminale).

Effectifs d'élèves en option arts dans l'enseignement public en 2023-2024

	Seconde GT*		Première GT*			Terminale GT*		
	Facultative	Total	Facultative	Obligatoire	Total	Facultative	Obligatoire	Total
Arts plastiques	624	624	264	634	898	271	472	743
Cinéma Audiovisuel	371	371	128	463	591	100	384	484
Danse	67	67	45	46	91	52	31	83
Histoire des Arts	166	166	65	263	328	67	186	253
Musique	122	122	101	63	164	74	40	114
Théâtre	304	304	187	134	321	210	86	296
Total général	1 654	1 654	790	1 603	2 393	774	1 199	1 973

* Générale et technologique. Source : DEPP

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.



La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Les enseignants y disposent de conditions particulières d'exercice permettant notamment de faciliter le travail collectif et la formation continue. La politique de l'éducation prioritaire repose sur des principes clairement affirmés : une priorité pédagogique, le soutien du travail en équipe, de la réflexion et de la formation, un accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier et l'aide au pilotage des réseaux. La mission académique éducation prioritaire accompagne la mise en œuvre de la déclinaison académique de cette politique, définie par le recteur. Elle s'appuie notamment sur un plan académique de formation dédié aux enseignants, coordinateurs et pilotes de l'éducation prioritaire ainsi que sur une équipe de formateurs académiques en charge de son déploiement.

Les réseaux d'éducation prioritaire se basent sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui offre des repères fiables et solides pour élaborer le projet de réseau qui définit les actions pédagogiques engagées.

L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire, 33 REP+ et 29 REP.

Nombre d'écoles et d'établissements en éducation prioritaire REP et REP+ à la rentrée 2023							
	Premier degré public			Collèges publics			Total 1 ^{er} degré et 2 nd degré
	REP	REP+	Total 1 ^{er} degré	REP	REP+	Total 2 nd degré	
Alpes-de-Haute-Provence	3	-	3	1	-	1	4
Hautes-Alpes	5	-	5	1	-	1	6
Bouches-du-Rhône	130	186	316	20	27	47	363
Vaucluse	14	31	45	7	6	13	58
Total général	152	217	369	29	33	62	431

Source : RAMSESE

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE EN 2023-2024					
PREMIER DEGRÉ PUBLIC (sur public et privé total)			COLLÈGES PUBLICS (sur public et privé sous contrat total)		
					
REP	REP+	NON éduc. prioritaire	REP	REP+	NON éduc. prioritaire
8,6%	13,9%	77,5%	11,2%	11%	77,8%

*Hors éducation accompagnée

Effectifs d'élèves dans l'éducation prioritaire en 2023-2024							
	Premier degré public (y compris enseignement spécial)			Collèges publics			Total 1 ^{er} degré et 2 nd degré
	REP	REP+	Total 1 ^{er} degré	REP	REP+	Total 2 nd degré	
Alpes-de-Haute-Provence	878	-	878	588	-	588	1 466
Hautes-Alpes	481	-	481	293	-	293	774
Bouches-du-Rhône	18 763	33 354	52 117	11 436	13 587	25 023	77 140
Vaucluse	4 231	5 716	9 947	4 109	3 128	7 237	17 184
Total général	24 353	39 070	63 423	16 426	16 715	33 141	96 564

Sources effectifs d'élèves : BCP



Zoom sur... LES CITÉS ÉDUCATIVES DANS L'ACADÉMIE

LA GRANDE ALLIANCE DES ACTEURS ÉDUCATIFS EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE : UNE DÉMARCHE INNOVANTE

La cité éducative est un programme contributif pour renforcer la coordination entre les acteurs de chaque territoire et éviter les ruptures de parcours. Elle concerne les jeunes de 0 à 25 ans, les établissements en éducation prioritaire et en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), sur tous

les temps de l'enfant et des plus grands temps scolaires, péri et extra scolaires.

- Au 1^{er} septembre 2024, 11 territoires sont en cité éducative dans l'académie
- 2019 : 5 cités éducatives, 3 à Marseille, 1 à Port de Bouc et 1 à Avignon.
- 2021 : 3 nouveaux territoires labellisés, Miramas, Vitrolles et Carpentras.
- 2022 : 3 territoires supplémentaires labellisés à Marseille.

L'ouverture de nouvelles cités éducatives est prévue sur Marseille et envisagée sur le reste du territoire, notamment sur les

Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

- Des constats vraiment positifs
- Les changements de méthodes de travail interrogent toutes les institutions dans leur fonctionnement propre et favorisent la complémentarité des systèmes, dispositifs et projets.
- L'inter connaissance et la confiance se sont affirmées entre les acteurs.
- Des plans d'actions ont été élaborés de façon collégiale et des projets concrets se mettent en œuvre pour tous les temps de l'enfant.

LE LYCÉE PROFESSIONNEL



Dans l'académie d'Aix-Marseille, près de 29 000 élèves sont concernés par la réforme en cours du lycée professionnel à la rentrée 2024. Ces jeunes bénéficieront d'outils nouveaux mis à la disposition des établissements pour les valoriser, favoriser leur meilleur parcours scolaire, leur meilleure insertion professionnelle ou leur poursuite d'études lorsqu'ils le souhaitent.

LES 12 MESURES ET OBJECTIFS DE LA RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL

• **Mesure 1 : Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023 : un élève perçoit jusqu'à 100 euros par semaine en classe de terminale.**

Dans l'académie, en lycée professionnel comme en Etablissement régional d'enseignement adapté, 6 300 élèves de CAP, 22 000 élèves de bac pro ou de brevet des métiers d'art, et au moins 200 en Mention Complémentaire percevront une gratification pour leurs semaines de formation en milieu professionnel.

• **Mesure 2 : Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.**

Dans l'académie, ce sont des heures d'enseignement qui viennent s'ajouter à l'existant, et un plan d'accompagnement des professeurs et des établissements porté par les inspecteurs de l'éducation nationale du second degré, qui inclut formations, séminaires et ressources pour agir.

• **Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options.**

Quelques exemples d'options proposées dans l'académie et auxquelles les élèves participent assidûment : philosophie, codage, entrepreneuriat langue vivante 2 pour les sections industrielles, art oratoire, langue vivante A ou B.

• **Mesure 4 : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis poursuivre ses études ou accéder à l'emploi.**

Un élève scolarisé dans la région académique qui finira son bac pro en juin 2025 en connaîtra tous les accompagnements possibles pour construire sa trajectoire personnelle vers les études supérieures ou vers l'emploi : possibilités de formation, aides personnelles d'accès à l'autonomie (bourses, permis de conduire, appartement, etc.).

• **Mesure 5 : Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :**

- Tous droits ouverts : la région académique porte, pour coordonner l'action de tous les services publics auprès des jeunes en risque de décrochage, un partenariat avec France Travail, l'Union Régionale des Missions Locales, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur...

- Ambition emploi : dans la région académique, la procédure d'inscription est simplifiée au maximum : il suffit de la demander à l'établissement d'origine.

- Parcours de consolidation : près de 15 000 jeunes intègrent chaque rentrée un BTS en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les bacheliers pros sont l'objet d'une attention particulière pour accorder leur ambition à leur cursus scolaire.

• **Mesure 6 : Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.**

Des conventions et des collaborations organisent et officialisent des liens et des routes entre école et entreprise, pour baliser cette étape pour les jeunes de la région académique.

Quelques exemples : Schneider Electric France, France Chimie Méditerranée, Fédération régionale des Travaux Publics (FRTP PACA), le Mouvement des Entreprises de France Provence-Alpes-Côte d'Azur (MEDEF PACA), 100 000 Entrepreneurs, Ville de Marseille...

• **Mesure 7 : Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes.**

Dans la région académique, 30 diplômés (12 pour Aix-Marseille, 18 pour Nice) obtiennent une reconnaissance de coloration par la commission ad hoc réunie le 28 juin 2024. Ainsi, ils sont enrichis d'une particularité locale qui les connectent davantage aux besoins des employeurs.

• **Mesure 8 : Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac +1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.**

Une année de plus de formation, sans études supérieures, est une solution insérante qui correspond à certains jeunes comme à certains employeurs avec des besoins particuliers, la région académique offrira 98 places dans 8 mentions complémentaires supplémentaires dès la rentrée 2024.

• **Mesure 9 : Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.**

Dans l'académie, 71 responsables travaillent désormais dans les Bureaux des Entreprises des lycées professionnels.

• **Mesure 10 : Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.**

Il est nécessaire de valoriser l'engagement particulier des professeurs de lycée professionnel, de reconnaître celui qui existait déjà, et de favoriser les nouvelles initiatives.

• **Mesure 11 : Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.**

Dans l'académie, un séminaire des chefs d'établissement et des inspecteurs est prévu au mois de septembre, ambitieux et rigoureusement organisé pour favoriser la réflexion et les mises en œuvre concrètes de politiques éducatives locales performantes.

• **Mesure 12 : Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.**

Dans l'académie, cette mesure peut être illustrée par des organisations nouvelles : forum, projet de réseau...

LE LIEN ÉCOLE-ENTREPRISE

Le lien école-entreprise se développe par la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs institutionnels et économiques (branches professionnelles, opérateurs de compétences, entreprises, associations...).

Cette démarche contribue à :

- valoriser la voie professionnelle ;
- lutter contre le décrochage scolaire ;
- favoriser l'égalité des chances pour les jeunes et les élèves en situation de handicap ;
- développer l'esprit d'entreprendre ;
- promouvoir l'égalité filles-garçons ;
- aider chaque élève à construire son parcours de formation ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;
- répondre aux besoins en compétences exprimés par le monde économique.

En 2023-2024, l'académie a poursuivi le développement de partenariats avec des acteurs économiques, des dispositifs existants, dont les semaines nationales thématiques, le « Festival des mini-entreprises-EPA », le « Challenge Énergie Mixte », le concours « Féminisons les métiers de l'aéronautique », mobilisant notamment des Ingénieurs pour l'école (IPE).

Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, un Bureau des entreprises (BDE) au plus près du monde économique a été mis en place dans tous les Lycées Professionnels.

L'académie a renouvelé et développé par ailleurs sa participation au dispositif national « AvenirPro » initié par Science Po Paris et France Travail en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

De nouvelles actions innovantes : « Forindustrie, l'Univers Extraordinaire », jeux immersifs qui permettent à une classe de plonger au cœur de l'industrie et découvrir les différents métiers, « Clash tes stéréotypes » qui permet aux élèves de découvrir tous les métiers d'une entreprise et d'en déconstruire les préjugés...

EN 2024-2025, L'ACCENT SERA MIS SUR :

→ **La promotion de l'égalité filles-garçons.** Des challenges à destination des filles sont organisés afin de développer leur ambition en direction de métiers d'avenir : Féminisons les métiers de l'aéronautique, Énergie Mixte, Wi-filles, Féminisons les métiers de l'électronique.

→ **L'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.** Comme pour tous les élèves, il appartient à l'Éducation nationale d'organiser le suivi des jeunes qui ont fait le choix de l'insertion professionnelle et de les accompagner dans leur démarche en s'appuyant sur des partenariats variés avec les acteurs du monde économique.

La Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (Pafip), implantée dans l'Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Aragon aux Pennes-Mirabeau accompagne les jeunes en situation de handicap du collège au Bac+2. Des relais se mettent en place dans chacun des départements depuis la rentrée 2020 et des Ingénieurs pour l'École complètent l'action de la coordonnatrice.

Dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, cette plateforme propose aux jeunes un accompagnement personnalisé vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage, y compris dans le secteur public. Elle axe son action autour de la montée en qualification et en employabilité des élèves en situation de handicap, grâce à divers coopérations institutionnelles et partenariats du monde économique.

La Pafip développe des réseaux d'entreprises et de collectivités de proximité susceptibles de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et de fluidifier leurs parcours professionnels. Elle propose des actions de découverte du monde économique et professionnel dans le cadre du parcours Avenir : Voyage au cœur de l'entreprise (Vacle), Mentorat au cœur de l'entreprise (Macle), Pré-

paration à l'entretien de recrutement (PER), visites d'entreprises, participation active au Duo Day...



PLUS *d'info*

**MISSION DE RÉGION
ACADÉMIQUE POUR LES
ÉLÈVES À BESOIN ÉDUCATIFS
PARTICULIERS (MIRAEP) :**

**ce.pafip@ac-aix-marseille.fr
06 14 10 78 52**

→ **Le pilotage et l'appui au développement des campus des métiers et des qualifications** afin d'adapter l'offre de formation professionnelle aux dynamiques économiques et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

→ **La mise en œuvre de nouveaux partenariats** avec les acteurs économiques et le développement des collaborations dans les établissements scolaires.

→ **Le développement du dispositif « AvenirPro »** inscrit dans la 6^e mesure de la réforme des lycées professionnels mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2023.

→ **Le développement de stages en entreprise** au lycée général et technologique (LGT), ainsi que la mise en œuvre de dispositifs favorisant les séquences d'observation en milieu professionnel des collégiens de l'éducation prioritaire.

→ **L'acculturation des enseignants de disciplines générales** au monde économique.

→ **Le développement de championnats**, concours et challenges spécifiques visant à sensibiliser les jeunes à la mixité, l'entrepreneuriat...

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX



La mise en œuvre des Territoires éducatifs ruraux (TER) est une démarche contractuelle au service des élèves, impulsée par la DGESCO et structurée autour de 3 grands objectifs :

- 1/ Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école.
- 2/ Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir.
- 3/ Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale.

Il s'agit de définir pour chaque territoire une stratégie locale en développant des alliances éducatives entre tous les partenaires : préfecture, collectivités territoriales, CAF, ARS, MSA, parcs naturels, les jeunes, leur famille, etc.

La dynamique TER interroge l'organisation de l'offre éducative dans les territoires ruraux, et notamment les liens à valoriser avec les internats d'excellence, les cordées de la réussite ou encore le travail à mener sur l'offre de formation et la continuité pédagogique.

DANS L'ACADÉMIE, QUATRE TER SONT IDENTIFIÉS, UN PAR DÉPARTEMENT

- **Alpes-de-Haute-Provence** : TER des Alpes-de-Haute-Provence (projet CIME) ;
- **Hautes-Alpes** : TER Guillestrois-Queyras ;
- **Bouches-du-Rhône** : TER Camargue ;
- **Vaucluse** : TER de Sault, Saint Christol et Montbrun-les-Bains.

Ces territoires ont été choisis par les autorités académiques en partenariat avec les collectivités concernées.

Chaque TER repose sur un réseau constitué d'un collège et ses écoles de rattachement. Les lycées sont également identifiés, même s'ils ne sont pas inclus dans le périmètre géographique du TER concerné.

Les zones géographiques et établissements concernés sont aussi les plus isolés géographiquement.

POUR METTRE EN ŒUVRE LES TER, DIFFÉRENTES ÉTAPES SE SUCCÈDENT ET S'ARTICULENT

- **Un diagnostic des territoires a été réalisé conjointement avec un grand nombre de partenaires.**

Il convenait d'évaluer la situation des élèves : critères de réussite des élèves, données relatives à leur orientation, leur ambition et leur mobilité, mais aussi de recenser les actions existantes pour les élèves du territoire sur tous les temps des enfants et des jeunes. Il était également utile de recenser les actions existantes pour les enseignants.

- **Une démarche a été engagée avec les partenaires dans le cadre d'une grande alliance éducative.**

Il s'agissait d'impliquer l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs : conseil départemental, conseil régional, intercommunalité, communes et leur CCAS, préfecture de département, SDJES, CAF, ARS, MSA, CPAM, France Travail. Il convenait d'associer tous les acteurs susceptibles d'être mobilisés sur des thématiques telles que : les transports scolaire, l'aide sociale aux familles, l'information à l'orientation, la formation et l'insertion professionnelles, etc. Les dispositifs et plans locaux existants (CTG, PEDT, CRTE, CLS, CTEAC..) en lien avec les projets déjà mis en œuvre par l'éducation nationale et les SDJES, constitueront des points d'appuis importants.

- **L'objectif était d'élaborer collectivement un plan d'action pour l'avenir :**

- aboutir à une démarche structurée et adaptée aux besoins et dynamiques du territoire ;
- penser ce plan d'action pour que chaque élève du TER bénéficie des mêmes opportunités ;
- identifier les bénéficiaires du TER pour un élève, penser les modalités de suivi et d'évaluation des actions.

- **Depuis la rentrée 2024, le plan d'action de chaque TER est porté avec l'ensemble des partenaires dans le cadre d'un pilotage politique et technique clairement établi :**

- Une animation globale du réseau est menée par la DGESCO : PNF Ruralité incluant le pilotage de TER, groupes de travail académiques en lien avec les référents et les coordonnateurs, séminaire national dédié aux TER
- Une référente académique assure le suivi global et l'animation des TER de l'académie
- Pour chaque TER, un coordonnateur local est chargé d'impulser et de faciliter le déploiement des projets
- Des comités de suivi locaux assurent le pilotage territorial des projets et le suivi du déploiement des actions
- Des COPILS académiques garantiront le relais entre le national et chaque TER, en apportant un appui stratégique et un suivi de l'avancement des projets

- **Le pilotage financier favorisera l'impulsion et mise en œuvre des actions :**

- Mobiliser les moyens et leviers de droit commun : cordées de la réussite, stages de réussite, devoirs faits, École ouverte, petits déjeuner, plan Lecture, etc.
- Pour chaque TER, un financement à hauteur de 30 000 euros annuels sur la durée de la convention (3 ans)

La signature d'une convention concrétise cette mise en œuvre dans chacun des départements.



Zoom sur... LES INTERNATS D'EXCELLENCE

UN DÉVELOPPEMENT FAVORABLE POUR LES ÉLÈVES DES DÉPARTEMENTS RURAUX

11 internats d'excellence ont été labellisés en 2021. Cette démarche se poursuit avec dynamisme. En effet, suite à un nouvel appel à projet, cinq candidatures

ont été déposées pour obtenir la labellisation. Elle concerne 3 collèges des Alpes-de-Haute-Provence, 1 lycée des Hautes-Alpes et la Cité scolaire d'Apt.

LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS (TNE)

Lancé en 2020, le projet innovant des Territoires Numériques Éducatifs, impulsé et financé par le plan d'investissement France 2030, a été étendu à la rentrée 2021 à dix nouveaux départements, dont le département des Bouches-du-Rhône, avec un financement à hauteur de plus de 18 millions d'Euros.

Devenir « Territoires numériques éducatifs » (TNE) permet la mise à disposition d'équipements numériques et de leur accompagnement, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques. Il est attendu de cette impulsion des effets tangibles sur les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves. L'action TNE suppose la convergence d'actions menées par l'État, les collectivités (mairies, conseil départementale notamment) et les parents d'élèves.

Il s'agit d'accélérer la transformation numérique et anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires. Le TNE des Bouches-du-Rhône a pour ambition de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux objectifs indissociables :

- l'élévation générale du niveau ;
- une plus grande justice sociale.



LES VOLETS « ÉQUIPEMENTS » ET « RESSOURCES »



ÉQUIPER



METTRE À DISPOSITION

Il s'agit d'assurer l'équipement de toutes les écoles du département avec un socle numérique minimal et les ressources logiciels associées.

Après un plan d'équipement des écoles du département de 1,2 M€ (SNEE) entre 2020 et 2023, le projet TNE a permis de financer l'équipement et les ressources associées pour les écoles de Marseille en partenariat avec la Mairie de Marseille à hauteur de près de 1,8 M€ en 2022-2023 et 1,3 M€ en 2023-2024.

En 2024-2025, la phase 3 permettra également un nouveau financement à hauteur de 1,3 M€.

Pour les écoles hors Marseille et les collèges, le financement du socle d'équipement et des ressources en 2024-2025 sera de plus de 1,6 M€ (après 2,2 M€ et 1,65 M€ pour les années 1 et 2). Ces dotations permettent également de développer des ENT (Espaces Numériques de Travail).

Le projet TNE permet en outre, d'accompagner des ed Tech afin de développer des projets ambitieux et innovants qui préparent les usages numériques de demain (réalité virtuelle, apprentissage par l'IA, etc) et permettent notamment d'accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces axes bénéficient de financements à hauteur de 2,6 M€ en année 1 et près de 2 M€ en année 2 et sera reconduit en 2024-2025.

LE VOLET « FORMATION »



FORMER

Il est indissociable de l'équipement et des ressources. Le dispositif TNE accompagne le déploiement des ressources et du matériel de plans de formation ambitieux afin de former

les enseignants, mais également l'ensemble des professionnels de l'éducation aux usages du numérique au travers de formations individuelles ou collectives et de séminaires en partenariat avec Réseau Canopé.

LE VOLET « PARENTALITÉ »



ACCOMPAGNER

Ce volet complète la stratégie TNE en permettant également d'accompagner les parents d'élèves afin de donner accès au numérique et de réduire

la fracture dans des territoires ciblés, notamment par l'intermédiaire du développement de tiers lieux et d'ateliers e-parentalité en partenariat avec la Ligue de l'enseignement sous l'égide de la Trousse à projets.



PLUS d'info

• SITE TNE DES BOUCHES-DU-RHÔNE : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/tne

• PLATEFORME TNE : tne.reseau-canope.fr

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) ET LE SERVICE CIVIQUE



Le SNU se compose d'un séjour de cohésion et d'une mission d'intérêt général. Les jeunes qui le souhaitent peuvent choisir de le poursuivre par une période d'engagement volontaire en effectuant un Service civique.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le SNU s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans, scolarisés ou non, en emploi ou apprentissage, qui souhaitent vivre une expérience unique et gratuite, renforcer leur sens de l'action à travers la réalisation d'initiatives individuelles et collectives très concrètes, à la croisée de leurs préoccupations et des enjeux auxquels le pays est confronté.

Pourquoi s'engager ?

- Agir très concrètement pour une société plus solidaire
- Vivre une expérience collective
- Être utile aux autres
- Connaître les formes d'engagement
- Donner du sens à votre action

• Deux modalités de réalisation du SNU et un même parcours

- Les séjours individuels, sur la base du volontariat, programmés durant les vacances scolaires
- Les séjours CLE « Classes et Lycées engagés », depuis 2024. La « classe engagée » développe, au niveau de la seconde et en première année de CAP, un projet pédagogique qui répond à plusieurs critères :
 - Il est annuel et privilégie une thématique dominante (Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques, Environnement, Défense et mémoire, Résilience et prévention des risques).

Chiffres CLÉS

EN 2023-2024, PLUS DE **6 200** JEUNES ONT PARTICIPÉ AUX SÉJOURS DE COHÉSION SNU EN PACA, DONT 3 200 JEUNES PROVENANT D'AUTRES RÉGIONS.

EN 2024-2025, **10** SESSIONS SONT PROGRAMMÉES ET PLUS DE 7 000 JEUNES SERONT ACCUEILLIS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE DANS NOS CENTRES SNU EN PACA.

- Il s'appuie sur des contenus et des initiatives, si possible interdisciplinaires, s'inscrivant dans les enseignements, notamment l'EMC, et les actions éducatives développées dans les lycées dans le champ de l'éducation à la citoyenneté.
- Il intègre la participation de l'ensemble des élèves de la classe à un séjour de cohésion du SNU sur temps scolaire, dont une partie du contenu sera articulée avec la thématique dominante abordée pendant l'année.

Le SNU se compose de 2 phases :

- Un séjour de cohésion de 12 jours hors du département de résidence - Trois jours du séjour dédiés à la réalisation d'un projet d'engagement en lien avec les thématiques environnement, sport et JOP, défense et mémoire ou résilience et prévention des risques.
- Un temps de service à la Nation, une phase d'engagement courte, dans le

cadre d'une mission d'intérêt général, ou une phase d'engagement longue dans le cadre d'un Service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.

• Calendrier des séjours

Calendrier 2024-2025 des séjours réalisés à titre individuel (Hors temps scolaire) :

- Du 21 au 31 octobre, du 10 au 21 février, du 7 au 18 avril, du 16 au 27 juin, du 4 au 15 juillet

Calendrier 2024-2025 des séjours dans le cadre des CLE (classes et lycées engagés) :

- Du 18 au 30 novembre, du 3 au 14 mars, du 17 au 28 mars, du 12 au 23 mai, du 2 au 13 juin. Pour les séjours CLE, l'inscription se fait uniquement sur sollicitation de l'établissement scolaire.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des dix domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement International et Action Humanitaire, Intervention d'urgence en cas de crise et Citoyenneté européenne. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans, si en situation de handicap), sans condition de diplôme.

L'objectif de l'engagement de Service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur projet d'avenir.

En 2023, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 5 580 jeunes (dont 1 540 sur agréments locaux) ont réalisé une mission.



PLUS d'info

• • DÉCOUVRIR LE SNU :

www.snu.gouv.fr

• DÉCOUVRIR LE SERVICE CIVIQUE :

www.service-civique.gouv.fr

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ET LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République (Article L. 111-1 du Code de l'éducation).

Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui.

Les contestations du principe de laïcité dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire appellent une réponse ferme et unifiée au regard des grands principes du droit

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a déployé un dispositif spécifique pour assurer la compréhension et le respect du principe de laïcité. Il repose sur trois éléments :

- un conseil des Sages de la laïcité composé d'experts pour préciser la position de l'institution scolaire ;
- une équipe nationale Valeurs de la République qui apporte un soutien opérationnel aux équipes ;
- les équipes académiques Valeurs de la République chargées de former les personnels, de les appuyer concrètement et de répondre aux atteintes à la laïcité. Depuis janvier 2019, elles sont également chargées du traitement des actes de racisme et d'antisémitisme.

L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Elle est placée sous la responsabilité directe du recteur d'académie qui a défini sa composition en veillant à la complémentarité des fonctions et des expertises des chargés de mission.

Le référent laïcité et Valeurs de la République de l'académie coordonne les différentes missions qui lui sont confiées :

- prévenir les atteintes à la laïcité à travers la formation statutaire des personnels ;
- soutenir les personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des établissements ;
- favoriser une analyse objective des si-



tuations d'atteinte au principe de laïcité à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène ;

- réagir rapidement en se déplaçant sur site en cas de dérives graves ;
- proposer des réponses appropriées à la gravité des situations ;
- accompagner et soutenir les personnels victimes d'atteintes dans le cadre de leurs fonctions, notamment par l'octroi systématique de la protection fonctionnelle.

L'équipe académique peut être saisie par tous les personnels confrontés à une difficulté dans ces domaines. Une plateforme nationale permet aussi de saisir directement le ministère.

Elle gère également le déploiement du Plan national de formation (PNF) Laïcité et Valeurs de la République qui prévoit la formation de l'ensemble des personnels de l'académie sur ces questions (2021-2025) dans le cadre des engagements pris à l'issue du Grenelle de l'éducation. 60 formateurs académiques sont déployés sur le terrain en ce sens.

LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les 7 groupes de travail thématiques peuvent intervenir dans les établisse-

ments, à la demande des personnels d'encadrement, pour apporter un appui méthodologique et déployer des ressources, sous la forme de stages de formation. Ils portent sur les thématiques suivantes :

- Esprit critique et sciences
- Questionner et fabriquer l'information
- Atelier démocratique pour une expression réflexive (ADER)
- Éthique et déontologie de l'enseignant
- Mémoires et citoyenneté
- Faits religieux et croyances des élèves
- Engagement des élèves.



PLUS d'info

• SAISIR L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE :
eavr@ac-aix-marseille.fr
Téléphone : 04 42 91 71 64

• SAISIR LA PLATEFORME NATIONALE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE :
<https://eduscol.education.fr>
> Disciplines et thématiques > Citoyenneté et valeurs de la République > Agir contre le racisme et l'antisémitisme > Formulaire en ligne "Valeurs de la République"

L'ÉCOLE INCLUSIVE



sifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ;

- porter une attention particulière à la relation avec les familles ;
- développer les pratiques inclusives et offrir une formation de qualité pour tous les personnels.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, qui consacre un chapitre intégralement à l'École inclusive, a créé les bases d'un véritable service public de l'École inclusive : dans chaque département, un service départemental « École inclusive » met en œuvre les compensations nécessaires et propose des cellules d'écoute pour les familles dès le mois d'avril jusqu'aux congés d'automne.

Ces cellules sont joignables depuis un numéro national unique : 0 805 805 110.

Cette loi conduit à une transformation profonde de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et engage à mettre en complémentarité les différents acteurs pour proposer et sécuriser des parcours construits de manière coopérative et partenariale.

LES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ (PIAL)

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (213 dans l'académie) constituent depuis 2020, une nouvelle forme d'organisation pédagogique contribuant au développement de l'autonomie des élèves. La transformation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) en pôles d'appui à la scolarité (PAS), dans le cadre des mesures pour l'École de la conférence nationale du handicap, a pour objectif de différencier ce qui relève de l'accessibilité des enseignements de ce qui relève de la compensation. La responsabilité d'assurer la réponse de premier niveau aux besoins des enfants à besoins éducatifs particuliers notamment ceux en situation de handicap, est confiée à l'Éducation nationale avec l'appui du secteur médico-social. Il s'agit bien d'améliorer l'accès des élèves en situation de handicap aux connaissances et aux compétences du socle commun.

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'École inclusive est un enjeu d'égalité avec pour ambition de développer, année après année, l'autonomie des élèves et de leur permettre l'accès aux savoirs et à la connaissance.

La conférence nationale du handicap, réunie le 26 avril 2023, a permis de déterminer un nouveau cap qui porte comme ambition, celle de « l'École pour tous », avec en priorité, rendre l'école toujours plus accessible aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

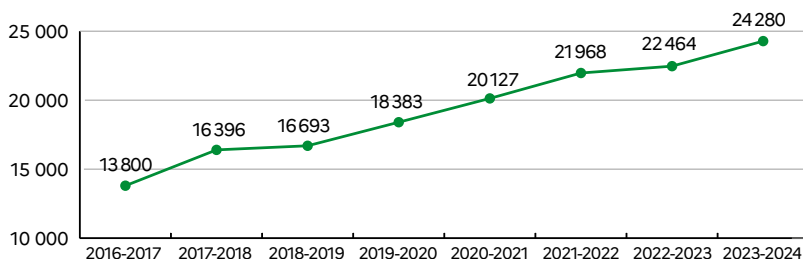
2023-2024 a été une année scolaire de transition, durant laquelle il s'agissait à la fois de permettre à chaque élève d'avoir sa juste place à l'école, mais aussi d'expertiser l'ensemble des moyens et des organisations que l'école ainsi que ses partenaires déploient sur les territoires.

Au-delà de l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire – près de 24 300 en 2023-2024 pour l'académie dont plus de la moitié dans le 2nd degré – des évolutions qualitatives sont engagées sur tout le territoire :

- offrir des modes de scolarisation diver-

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2023-2024, 24 280 élèves étaient scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation (+10 480 élèves en 8 ans).



Source : enquête handicap 3-12

LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF

Cette application unique permet l'organisation et la formalisation des différents plans et projets : programme personnalisé de réussite éducative, plan d'accompagnement personnalisé et mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation. Elle a vocation à favoriser les échanges entre les différents acteurs : communauté éducative, maison départementale des personnes handicapées et famille.

Depuis 2022, des formations peuvent être sollicitées tout au long de l'année scolaire. Elles sont assurées :

- pour le 1^{er} degré par l'équipe de circonscription et le référent LPI ;
- pour le 2nd degré par les formateurs académiques École inclusive, les référents LPI et les professeurs-ressources des réseaux d'établissements.

Afin d'accompagner et de faciliter la prise en main de l'application, des ressources sont mises à jour en fonction des évolutions de l'application et téléchargeables sur le site de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (cf. encadré ci-dessous).



PLUS d'info

- **LE LIVRET « CARTOGRAPHIE DES PIAL », EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA RÉGION ACADÉMIQUE, RECENSE LES COORDONNÉES DES PILOTES ET DES COORDONNATEURS :**

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11111293/fr/pial-maillage-academique

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE DANS L'ACADÉMIE (ULIS)

Les Ulis implantées en école, en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique et en lycée professionnel, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements. Les Ulis constituent, en milieu scolaire ordinaire, des dispositifs ouverts offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées.

En 2023-2024, on recensait dans l'académie 416 établissements relevant de l'enseignement public avec présence d'ULIS :

- 236 dans le 1^{er} degré
- 180 dans le 2nd degré.

LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES PERSONNELS : CYCLES ENSEIGNANTS ET AESH

• Le Plan académique de formation (PAF)

Le cycle enseignants dispose d'un volet diversifié pour accompagner la communauté éducative pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers pour perfectionner ses pratiques professionnelles et développer les dynamiques de travail collectif.

Afin de répondre aux besoins de chacun des enseignants et accompagnants, les formations sont proposées en candidature individuelle ou collective en établissement ou au sein d'un réseau.

Pour la troisième année, un plan de formation continue est également dédié aux accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH) visant à mieux connaître les élèves et développer des gestes et des outils pour les accompagner mais également approfondir son développement professionnel.

• Un accompagnement de proximité

Les réseaux de proximité pour la formation et l'accompagnement permettent de développer des pratiques inclusives au plus près des communautés éducatives :

- Réseau académique de professeurs ressources (RAPR) au sein de chaque réseau d'établissements ;
- Référents d'établissement inclusif (REI) dans chaque établissement de l'académie ;
- Réseau régional de professeurs ressources pour répondre plus spécifiquement aux besoins liés à la scolarisation des élèves avec autisme ou des élèves à haut potentiel



PLUS d'info

DEUX SITES INTERNET SONT DÉDIÉS À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ET EN SITUATION DE HANDICAP :

- **UNE VEILLE DES PUBLICATIONS PÉDAGOGIQUES ET INSTITUTIONNELLES À DESTINATION DES FAMILLES**
www.ac-aix-marseille.fr
> Politique éducative > La réussite de tous les élèves > L'école inclusive

- **UN SITE RÉGIONAL POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS PROPOSE DES RESSOURCES LIÉES AUX DOMAINES DE L'ÉCOLE INCLUSIVE ET PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS PROJETS, MANIFESTATIONS ET COLLOQUES AUTOUR DE L'ÉCOLE INCLUSIVE**
www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59320/fr/accueil

DES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LES PRATIQUES INCLUSIVES

Un vade-mecum pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, élaboré par la mission de région académique, est mis à disposition des chefs d'établissements et des équipes enseignantes.

Actualisé chaque année, ce vade-mecum constitue un outil d'aide dans les établissements.

POUR UN PARCOURS AMBITIEUX DU COLLÈGE VERS LE SUPÉRIEUR



Les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années s'inscrivent dans la lutte contre les inégalités territoriales, sociales et de genre. L'enjeu reste celui d'une insertion sociale et professionnelle réussie pour tous afin de conforter l'égalité des chances.

Les lois et réformes engagées ces dernières années (loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », réforme du lycée général et technologique, transformation de la voie professionnelle, mise en œuvre des heures dédiées, généralisation de la découverte des métiers au collège...) favorisent un accompagnement ren-

forcé et la construction progressive de choix éclairés dans un paysage partenarial redessiné. Les acteurs nationaux et locaux œuvrent conjointement, chacun dans ses missions respectives, pour favoriser l'accès de tous à une information de qualité et pour élever le niveau de compétences.

En cohérence avec les axes prioritaires du projet académique, il s'agit de :

- favoriser le continuum pédagogique pour améliorer le parcours de chaque élève et soutenir l'insertion sociale et professionnelle de tous ;
- susciter l'ambition des élèves, notamment l'accès à l'enseignement supérieur.

L'orientation et l'affectation d'un élève s'inscrivent dans un processus continu. Ce dernier s'appuie sur le travail mené par les équipes en établissement auprès de l'élève et se formalise durant la seconde partie de l'année scolaire par la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation pour l'entrée au lycée comme pour l'accès en classe de première.

ÉLÉMENTS SUR L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION DANS L'ACADÉMIE

Évolution des décisions d'orientation (DO) en fin de 3^e générale

Globalement, les décisions d'orientation (DO) suivent la même tendance que celles des demandes des familles (DF). Celles-ci priorisent majoritairement la 2nde générale et technologique, même si l'orientation vers cette voie est en perte de vitesse. Cette tendance est renforcée par les décisions de conseil de classe (vers le CAP : DO 9,2% en 2023 pour l'académie, contre DF 8,9%).

L'orientation en fin de 3^e générale selon le genre

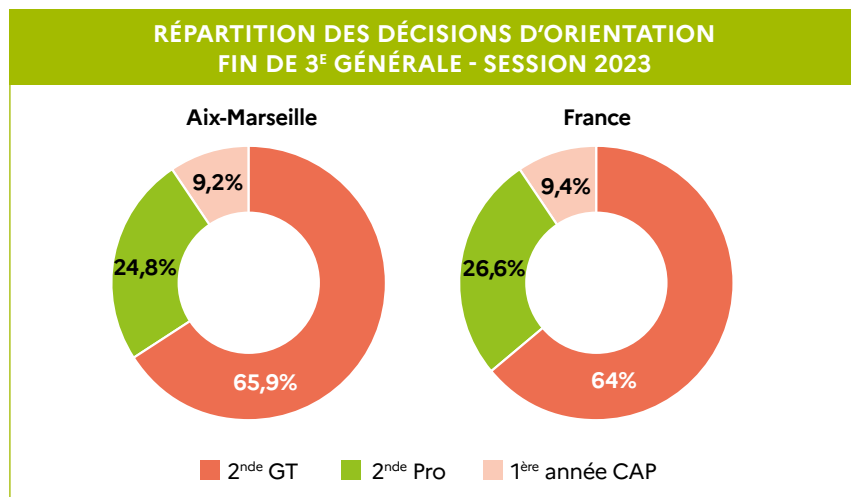
L'orientation des élèves en 2nde GT est prédominant avec un écart persistant de plus de 11 points entre filles et garçons, à la faveur des filles.

Chez les filles, on constate une baisse continue des décisions d'orientation vers la 2nde générale et technologique après 2020 (covid). Les décisions d'orientation vers la voie professionnelle, quant à elles, progressent :

- +1 point par rapport à 2020 vers la 1^{ère} année de CAP ;
- +3,6 points vers la 2nde professionnelle.

Chez les garçons, on constate que ces phénomènes sont ralentis.

Cependant, ils plébiscitent toujours plus le CAP et le bac pro que les filles, même si l'écart filles/garçons tend à diminuer (écart de 4,5 points pour le CAP et de 4,8 points pour le bac pro en 2023 ; de 5,4 points pour le CAP et 6,6 points pour le bac pro en 2020).



• Évolution des décisions d'orientation de fin de 2nde générale et technologique

Les décisions d'orientation vers la 1^{ère} générale diminuent progressivement depuis 2019 aussi bien au niveau académique (-1,8 points) que national (-0,8 points).

À l'inverse, l'orientation vers la 1^{ère} technologique augmente : +1,9 points pour Aix-Marseille et +1,7 points pour le national au bénéfice d'une orientation massive et continue vers la série STMG (+1,8 points depuis 2018).

Le pilotage national et la politique académique s'orientent davantage vers une maîtrise des flux et une répartition équilibrée dans les différentes filières technologiques.

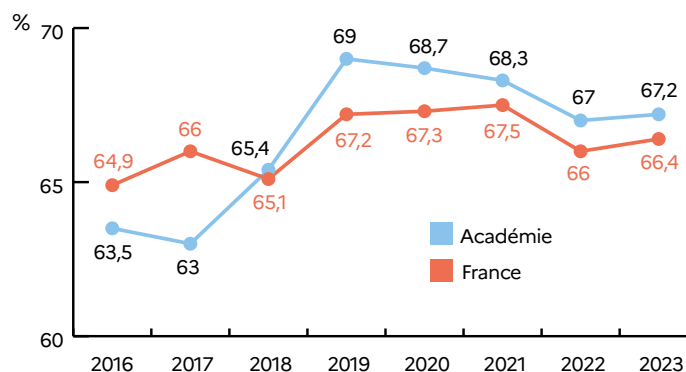
• Les cordées de la réussite

Les cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels et technologiques, elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

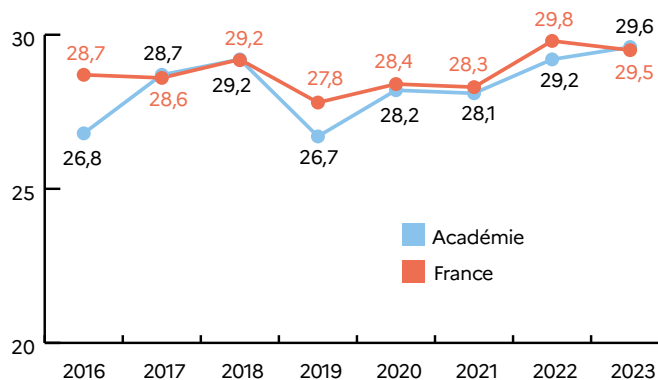
Fondées sur un principe de solidarité entre établissements de l'enseignement secondaire et établissements d'enseignement supérieur (écoles, universités, IUT, établissements de formation professionnelle, etc.) ou lycées avec Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et/ou Sections de techniciens supérieurs (STS), les cordées de la réussite proposent un accompagnement continu et progressif, en amont des choix d'orientation, pour permettre à chacun d'élaborer son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. Les projets retenus mettent en œuvre des projets d'accompagnement très diversifiés avec de multiples partenariats, issus d'une co-construction entre la tête de cordée et les établissements sources. Les Cordées de la réussite sont pilotées par les ministères en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par la collectivité régionale.

ÉVOLUTION DES DÉCISIONS D'ORIENTATION DE FIN DE 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Décision d'orientation vers la première générale (en %)



Décision d'orientation vers la première technologique (en %)



• Conforter le continuum Bac-3/Bac+3

Au lycée, pour faciliter la transition et améliorer la réussite dans l'enseignement supérieur, l'accompagnement personnalisé s'adresse à tous. L'information sur les contenus des formations, les taux

de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Cet accompagnement trouve son aboutissement en classe de terminale avec la plateforme Parcoursup.



PLUS d'info



VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LA PROCÉDURE PARCOURSUP

Les élèves de terminale, les étudiants en réorientation, ou tout candidat intéressé par une première année de premier cycle dans l'enseignement supérieur (Licence, BUT, BTS, CPGE, IFSI, école post-bac) sont invités à formuler des vœux d'orientation via la plateforme Parcoursup, qui regroupe les formations sous statut scolaire ou en apprentissage proposées dans les 18 régions académiques.

La procédure suit un calendrier précis : recensement des formations, constitution d'un dossier unique, saisie puis confirmation des vœux, traitement des candidatures, phase d'admission avec propositions des établissements et réponses des élèves, procédure complémentaire sur places vacantes. La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) formule des propositions de formation aux candidats sans solution.

LES TERMINALES DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE À CHAQUE ÉTAPE DE LA PROCÉDURE PRINCIPALE (PP)

- Répartition des propositions acceptées (PA) en PP par les Terminales, selon le domaine de formation

Plus de la moitié des bacheliers généraux (58,8%) choisissent une filière universitaire.

Les bacheliers des voies technologique et professionnelle acceptent majoritairement des formations courtes à bac +2, cela représente respectivement 39,2% et 69,7%.

La part des propositions acceptées par les bacheliers de la voie technologique en BUT se stabilise (+19 PA) comparativement aux chiffres de 2022.

- Les filles et les garçons dans la procédure Parcoursup en PP

Les filières au plus fort taux de féminisation restent les filières universitaires et le secteur sanitaire et social (respectivement 62,3% et 90%). L'écart se situe principalement entre le nombre de Propositions (31,4%) et le nombre de propositions acceptées (30,1% ; -1,3 points). En

ce qui concerne les demandes des filles vers les écoles d'ingénieurs, le nombre de propositions acceptées est supérieur au niveau académique qu'au niveau national (30,1% contre 28,1%). Par ailleurs, il reste souhaitable de mobiliser leur ambition pour l'entrée en école d'ingénieur.



DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE POUR RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE

La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité forte du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Les acteurs de l'écosystème éducatif doivent œuvrer en coopération afin de prévenir le décrochage, lutter contre l'abandon scolaire et faciliter le retour en formation des jeunes ayant déjà décroché.

Le projet académique porte l'objectif ambitieux de développer la persévérance scolaire au bénéfice de chaque jeune considéré comme premier acteur de sa réussite.

L'académie s'appuie sur les réseaux Fo QualE (Formation, Qualification, Emploi) qui sont l'instrument de pilotage d'une politique territoriale contextualisée, intégrée et collaborative de la lutte contre le décrochage scolaire.

La coopération partenariale s'exprime également au sein des 15 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) renouvelées.

La coordination partagée, la mutualisation des pratiques entre PSAD, la formalisation du réseau partenarial territorial contribuent à améliorer et structurer l'efficacité des offres de retour en formation proposées à chaque jeune de plus de 16 ans repéré sans solution.

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Au cœur des principes partagés de la prévention de l'abandon scolaire précoce, de la sécurisation des parcours et la facilitation de l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes, les 50 personnels de la MLDS jouent un rôle central. L'expertise et les actions de la MLDS constituent une réponse forte à la poursuite de parcours et à l'Obligation de Formation (depuis septembre 2020). Elle permet à de nombreux jeunes décrocheurs de se maintenir ou se réinscrire dans un parcours de formation. En réseaux FoQualE, elle développe une activité de conseil, d'expertise et d'ingé-

nerie de formation. Elle contribue aux analyses de territoire et collabore à la mise en place et au suivi des actions de formation, des parcours et accompagnement individualisés, en lien avec tous les partenaires inter-institutionnel. Elle est de fait un partenaire privilégié dans le cadre de la PSAD renouvelée.

- **Axes renforcés : Prévention universelle, ciblée et intervention**

En Établissement public local d'enseignement (EPL), au service des élèves et en collaboration avec les équipes éducatives : déploiement d'actions autour de la prévention afin d'accroître la diminution du « flux sortant ».



L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)

L'Éducation au développement durable (EDD) est conçue comme une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture.

L'académie d'Aix-Marseille s'inscrit dans la dynamique « Agenda 2030 » inaugurée par l'ONU avec la publication, en 2015, des 17 objectifs de développement durable.

UNE ÉDUCATION ANCRÉE DANS TOUTES LES DISCIPLINES, TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

L'EDD est intégrée dans la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires. Elle a pour objectif de leur faire percevoir la complexité d'un monde qui repose sur l'interdépendance croissante des sociétés entre elles et avec le système Terre. Elle veut ainsi les former à devenir des citoyens capables de faire des choix raisonnés et d'adopter des comportements responsables.

LE LABEL «E3D» : ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le label «École ou Établissement en démarche de développement durable» est attribué aux écoles, aux collèges, aux lycées d'enseignement général et technologique et aux lycées professionnels, ainsi qu'aux Maisons familiales et rurales ou centres de formation d'apprentis qui



entrent en démarche globale de développement durable.

Cette démarche des établissements labellisés prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au développement durable. L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques. Depuis la rentrée 2021, le réseau devient l'échelle territoriale appropriée pour construire une action pédagogique.

Les référents EDD de réseau sont les relais de la politique académique, leur action porte sur les 2 axes suivants :

- renforcer le rôle des éco-délégués ;
- poursuivre la dynamique des établisse-

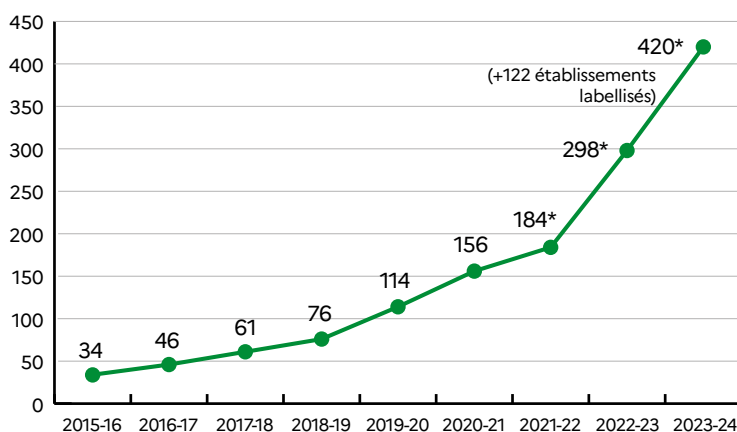
ments labellisés et labellisation de territoire.

Ils rendent compte de la réalité des territoires et des actions conduites sur les réseaux.

La commission de labellisation se réunit chaque année pour étudier les dossiers soumis et attribue le label «E3D» en prenant appui sur la charte de labellisation élaborée par l'académie. Les labels sont octroyés depuis l'année scolaire 2021-2022 pour 3 ans.

En 2023-2024, 122 nouveaux établissements ont été labellisés, soit un total de 420 établissements à ce jour.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS E3D



*Les labels sont octroyés pour 3 ans depuis l'année scolaire 2021-2022.



PLUS d'info

RETROUVEZ LA CARTE DES ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS EN 2023 :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_55733/fr/accueil

> S'engager > Éducation au développement durable

> Labellisation et dispositifs

> Les E3D de l'académie cette année

RETROUVEZ LE PALMARÈS ACADÉMIQUE DU PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE 2024 :

www.ac-aix-marseille.fr/palmars-du-prix-de-l-action-eco-deleguee-2024-125322

L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL ET L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES



un nombre toujours plus élevé d'élèves qui, le plus souvent, n'ont pas les moyens de voyager, ni ne savent se l'autoriser. Nous le rendons possible d'abord dans leur premier horizon d'avenir, l'Europe. Toutes les catégories d'apprenants, y compris les maternelles, peuvent profiter d'Erasmus.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

- Une politique pour les langues portée par un collectif d'acteurs qui travaillent ensemble à faire des langues un levier de réussite pour tous les élèves, à toutes les échelles : académique, départementale, locale et dans une dynamique inter-degrés.
- Une carte des langues dont les axes prioritaires sont la diversité linguistique, l'équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire et la continuité du parcours linguistique et culturel de l'élève.
- Une réelle diversité de l'offre linguistique avec 12 langues vivantes étrangères enseignées sur le territoire de l'académie : allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais et russe. 3 langues vivantes régionales sont également proposées sur notre territoire : le provençal, le corse et le catalan. Une logique de pôles linguistiques autour des langues à faible diffusion se construit afin de sécuriser le parcours de l'élève.

De la même façon qu'il est essentiel d'apprendre à lire, écrire, compter et respecter autrui, il est essentiel d'apprendre le monde. L'apprendre, c'est non seulement apprendre plus, mais apprendre mieux, parce que l'international est l'espace où l'on sort des murs, l'espace où l'on se grandit, où l'on veut montrer le meilleur de soi-même. C'est un espace de la réussite. Pour chaque élève dans son parcours. Pour chaque enseignant ou cadre dans sa carrière. Pour chaque établissement dans son projet. Pour chaque territoire dans son attractivité.

LA POLITIQUE ACADÉMIQUE D'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

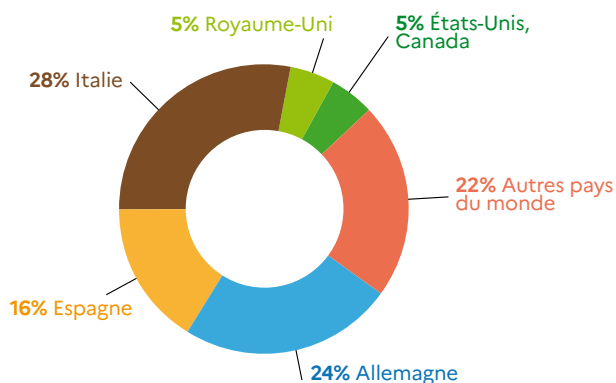
La Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (DRAREIC) travaille pour faire de l'international une culture partagée, afin que chacun puisse en bénéficier pour élargir son parcours vers la réussite.

Pour ce faire, la région académique s'est dotée de liens avec un vaste réseau de partenaires européens et internationaux avec lesquels elle construit des programmes de coopération dans de

nombreux champs de l'éducation. Ces coopérations nous permettent de renforcer nos pédagogies, de stimuler nos élèves qui découvrent d'autres environnements et nos enseignants qui tissent des liens avec d'autres confrères et partagent leur passion d'enseigner et faire grandir par la connaissance.

Grâce aux financements du programme Erasmus+, nous parvenons à rendre cette ouverture au monde, accessible à

APPARIEMENTS ACTIFS D'ÉTABLISSEMENTS DANS L'ACADÉMIE EN 2023-2024

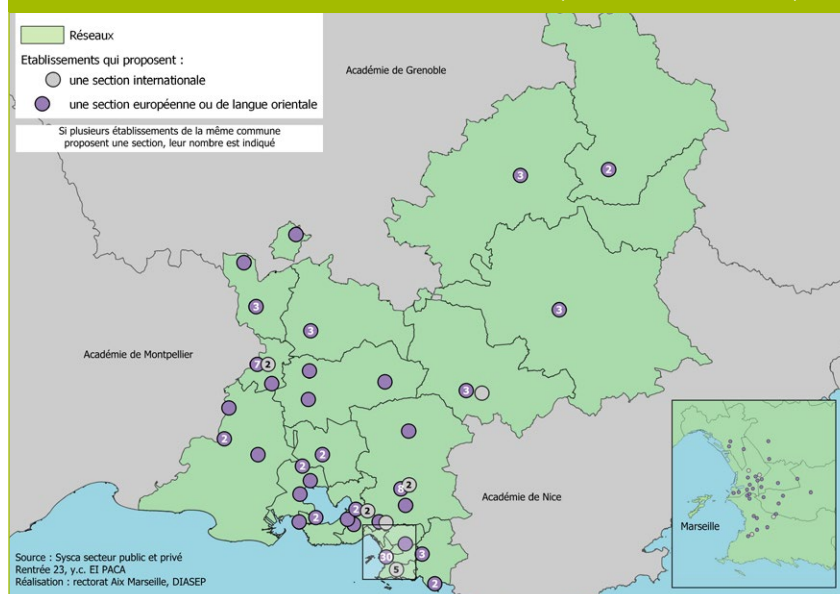


• Une offre de dispositifs linguistiques riche et variée

La stratégie académique repose sur une diversité des dispositifs de renforcement linguistique et d'ouverture à l'international sur l'ensemble du territoire avec :

- des Sections européennes et de langues orientales (SELO) qui proposent un renforcement linguistique et culturel avec notamment un enseignement de certaines disciplines dans la langue de la section (Discipline non linguistique [DNL]) au lycée ;
- des sections internationales pour lesquelles le volume horaire d'enseignement dans la langue de la section est plus important que dans les sections européennes, pour permettre une pratique approfondie de la langue étrangère. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants français et étrangers. Ces sections préparent à l'obtention du DNB à option internationale (DNBI) et du Bac français international (BFI). À la rentrée 2024, l'offre s'enrichit avec l'ouverture de 22 nouvelles sections internationales. La création de la cité scolaire internationale Jacques Chirac à Marseille (EPLI) permet une offre de sections étendue qui va de l'école au lycée. 16 nouvelles sections internationales (allemande, arabe, britannique, chinoise, espagnole et américaine à partir de la classe de seconde) y font leur apparition. Le collège Georges Brassens à Bouc-Bel-Air (section américaine), le lycée La Nativité (BFI trilingue américain, espagnol, italien), l'école internationale de Manosque (sections britannique, chinoise, italienne, japonaise) intègrent la liste des 46 établissements offrant une section internationale dans notre académie.

SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUE ORIENTALE ET INTERNATIONALES DANS LE 2ND DEGRÉ (PUBLIC ET PRIVÉ SC)



- des sections binationales qui offrent la possibilité aux lycéens français de renforcer leurs compétences en langue allemande, espagnole ou italienne. Elles préparent à un double diplôme, le baccalauréat français et le diplôme équivalent dans le pays dont la langue est étudiée, l'Allemagne (Abibac), l'Espagne (Bachibac), l'Italie (Esabac). Une nouvelle section binationale s'ouvre en 2024 à Aix-en-Provence au lycée Cézanne (section italienne, voie générale) ;
- des sections bilangues qui permettent aux élèves qui ont commencé une langue autre que l'anglais dans le primaire de la poursuivre sans interruption au collège dès la sixième. La diversification linguistique est ainsi préservée par la présence de ces dispositifs bilangues ;
- l'enseignement facultatif de Langues et cultures européennes (LCE) proposé à partir de la classe de cinquième et qui permet aux élèves qui le souhaitent

- de renforcer leurs compétences linguistiques, culturelles et citoyennes en langue vivante ;
- des dispositifs Enseignement d'une matière intégré en langue étrangère (EMILE) en collège dans la continuité des parcours bilingues et d'immersion proposés dans le premier degré.

En phase avec la mise en œuvre du Plan national langues vivantes, l'accent est mis sur l'apprentissage précoce et régulier des langues vivantes, l'enseignement des disciplines en langue vivante (déploiement du programme EDIL [Enseignement de disciplines par l'intégration d'une langue] pensé dans une logique inter-degrés avec les écoles élémentaires et les collèges, accroissement des SELO et de l'enseignement de DNL hors SELO en lycée), le développement des enseignements internationaux et le renforcement des mobilités.



Zoom sur...

LA CITÉ INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC

La cité scolaire internationale a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2024 à Marseille, dans le quartier d'Arenç : 160 écoliers en CP et CM1, 180 élèves en 6^e et 350 élèves en seconde dont 70 sont hébergés à l'internat. La cité scolaire scolarisera à terme 2150 élèves.

Dès son ouverture, l'établissement réalise son ambition de mixité so-

ciale puisque la majorité des élèves de l'école et du collège sont issus des deux réseaux Madrague et Vieux Port. Au lycée, les élèves viennent de toute l'académie, d'autres régions françaises et de l'étranger.

Tous ont passé des tests pour entrer en section internationale allemande, britannique, américaine (uniquement en seconde), arabe, chinoise ou espagnole.

Le bâtiment, livré en juillet 2024, répond à de hautes exigences en termes d'innovation et de performance énergétique.

Les architectes du Mucem, Roland Carta et Rudy Ricciotti, ont été choisis pour réaliser cette structure unique. Une merveille d'architecture au service de l'excellence éducative.

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (EMI)



Notre École doit être un espace protecteur pour tous les élèves, afin qu'ils développent leur esprit critique (...). L'éducation aux médias et à l'information, sera renforcée, incluant la connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique et des risques liés en particulier aux usages des réseaux sociaux.»

Circulaire du 6-7-2023 - MENJ - DESCO

L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) est de permettre aux élèves de construire et d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, de former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique.

L'EMI est devenue incontournable avec l'évolution de la société et des pratiques des élèves.

LA CELLULE ACADÉMIQUE ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (CAEMI) D'AIX-MARSEILLE

Cette instance académique a pour mission d'impulser des actions en EMI tant à l'échelle académique qu'à l'échelle des réseaux et des établissements. Elle accompagne les projets EMI, et organise des actions de formation en s'appuyant à la fois sur les priorités nationales et sur la politique académique en EMI définie par le recteur.

Présidée par le recteur de l'académie et coordonnée par la référente académique, elle mobilise les différents acteurs qui contribuent à l'EMI dans l'académie.

- **Sa composition permanente :**
 - la référente académique EMI ;
 - la coordonnatrice académique du CLEMI ;
 - la chargée de mission EMI ;
 - les représentants de différents services du rectorat concernés par l'EMI, dont la DRANE et la DAAC.

• Ses missions

- Créer du lien entre les différents acteurs de l'EMI dans l'académie et mettre en avant le rôle des partenaires
- Être force de proposition pour le développement de l'EMI dans l'académie
- Valoriser des actions emblématiques
- Faire le point sur les actualités EMI académiques.

LES ACTIONS DU CLEMI AIX-MARSEILLE

- La formation des enseignants (1^{er} et 2nd degré) et des formateurs
- La production et la diffusion de ressources pour accompagner les actions auprès des élèves, des familles, et des enseignants (diffusion annuelle de l'essentiel de l'éducation aux médias et à l'information ou du dossier pédagogique de la semaine de la presse)
- L'organisation d'événements, dispositifs et concours académiques (Semaine de la presse et des médias dans l'École, productions de médias scolaires - MédiaTiks, #ZéroCliché, Wikiconcours Lycéen...).

LES RÉALISATIONS EMI DANS L'ACADÉMIE

- Impulsion, développement, accompagnement et formations Webradios

Plus de 60 Webradios ont été créées en deux ans.

La pratique de la web radio a pour les élèves à minima un triple avantage :

- Développe des compétences fondamentales (maîtrise de la langue écrite, de l'oral), et transversales du socle commun de connaissances et de culture
- Favorise les compétences numériques et l'usage citoyen du web (recherche des informations fiables, publier du contenu en ligne de manière responsable...)
- Sensibilise aux compétences psychosociales (confiance en soi, respect et écoute de l'autre).

- **Le groupe de travail CAEMI : EMI et lutte contre le cyberharcèlement**

Le GT a créé des fiches « clés en main » mettant en œuvre des séquences pédagogiques d'une heure dans lesquelles l'EMI est mobilisée comme un moyen de prévention du cyberharcèlement. Elles offrent des conseils concrets pour reconnaître, prévenir et réagir face à ce phénomène. Ces fiches sont rassemblées dans un fascicule à destination des directions d'école, IEN et chefs d'établissement, qui pourront le proposer à plusieurs équipes, à un enseignant ou CPE, quelle que soit la discipline. Elles sont diffusées pour être mises en œuvre en 2024-2025. Chaque fiche élève est accompagnée d'une fiche « correction » et d'une fiche « parents ».

LA FORMATION

- Accompagnement et formation des porteurs de projets « EMI et web radios »
- Interventions dans les réseaux et dans les établissements
- Plan académique de formation (stages à public désignés, à candidature individuelle, séminaires, webinaires).

LES TRAVAUX CAEMI 2024-2025

- EMI et Éducation Morale et Civique
- EMI et Intelligence Artificielle.



PLUS *d'info*

- LA CIRCULAIRE EMI SUR LE BULLETIN OFFICIEL :

www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm

- LE VADEMÉCUM EMI :

eduscol.education.fr/document/33370/download

- LES SITES À CONSULTER :

- Le portail « Ressources pour une éducation à » : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/resseduc (rubrique EMI : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/emi)

- Le site du CLEMI de l'académie d'Aix-Marseille : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/clemi

LA PRATIQUE PHYSIQUE, SPORTIVE ET ARTISTIQUE À L'ÉCOLE

Dans tous les types d'établissements et au cours de toute la scolarité, l'Éducation physique et sportive (EPS) propose un enseignement obligatoire, régi par des programmes, pour tous les élèves. Il s'appuie sur une pratique diversifiée des Activités physiques sportives et artistiques (APSA).

Au collège, l'EPS a pour finalité de former un citoyen dans le souci du vivre ensemble. Les élèves bénéficient de 4h en 6^e et 3h en 5^e, 4^e et 3^e par semaine. Au lycée, elle vise à former un citoyen capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire. Les élèves bénéficient pour cela de 2h hebdomadaire.

Pour la fin du cycle 3, l'acquisition du « savoir-nager » est un objectif prioritaire. Cette compétence correspond à une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité. Le taux de réussite dans notre académie, à l'issue de la classe de 6^e, est de 86,3%.

Au collège, un enseignement en classes à horaires aménagées danse (CHAD) est proposé à des élèves motivés afin de bénéficier d'un renforcement de leur pratique physique artistique. En appui sur un programme co-signé avec le ministère de la Culture (5 collèges en partenariat avec des conservatoires), il est organisé autour de trois domaines de compétences :

- le corps dans le mouvement dansé ;
- la danse en relation à la musique ;
- la culture chorégraphique.

Les élèves peuvent bénéficier d'allègement des enseignements.

Au lycée général et technologique, l'élève peut choisir un enseignement optionnel (56 lycées) ou un enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et cultures sportives (EPPCS, 13 lycées). Le programme de spécialité est organisé autour de compétences mobilisées dans des situations de pratique physique, d'écrits et d'oralité. Il s'agit d'approfondir des pratiques physiques, sportives et artistiques, de développer un regard critique sur les pratiques mais aussi de développer des compétences transversales propices à leur projet

d'orientation en lien avec les métiers du sport et du corps. L'enseignement optionnel renforce et prolonge au lycée général et technologique l'enseignement commun obligatoire par la découverte et/ou l'approfondissement de 3 à 6 activités sur le cursus à raison de 3 heures par semaine. Il aborde des thèmes d'étude tels que le développement durable, l'égalité filles-garçons, prévention, santé, etc. permettant aux élèves de renforcer leur autonomie, d'enrichir leur compréhension et leur vécu des pratiques physiques et artistiques, et à mieux les situer dans diverses problématiques de société. Il contribue au développement des compétences orales à travers la pratique de l'argumentation.

L'élève peut également choisir un enseignement optionnel danse (6 lycées)/art du cirque (1 lycée) et/ou un enseignement de spécialité Arts danse (3 lycées). En appui sur des programmes co-signés avec le ministère de la Culture, ces enseignements sont menés en collaboration avec un partenaire culturel reconnu et financé par la DRAC. Par sa rencontre avec le spectacle vivant, l'élève s'enrichit d'expériences de spectateur, de chorégraphe/metteur en scène, d'interprète, de chercheur ou de critique, consolide ses compétences psychosociales (confiance en soi, aisance dans les communications interpersonnelles, gestion du stress et des émotions). Il développe sa créativité, son esprit critique et affirme son engagement individuel et collectif.

Dans la voie professionnelle, l'élève peut compléter son parcours de formation en choisissant une Mention complémentaire Assistant gestion du secteur sportif (AG2S). Dans notre académie, cette mention est proposée dans trois lycées professionnels.

LES DISPOSITIFS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PHYSIQUE, SPORTIVE ET ARTISTIQUE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET SES PARTENAIRES

• Le sport scolaire

Les élèves peuvent pratiquer librement des activités différentes au sein de l'association sportive et participer à des rencontres sportives ou des forma-



tions de jeunes officiels, jeunes arbitres, jeunes coachs, jeunes reporters organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire.

• Les Sections Sportives Scolaires (SSS)

Les élèves volontaires complètent leur formation dans une pratique sportive (3h hebdomadaire) tout en poursuivant un objectif d'éducation par le sport. À la rentrée 2024, 165 SSS sont ouvertes sur le territoire académique dans plus de 40 spécialités sportives/artistiques.

• Sport-étude

Les élèves qui poursuivent un double parcours, à la fois éducatif et d'accession vers la pratique de haut niveau dans une spécialité sportive, sont intégrés dans un établissement « Sport-études ». Ils bénéficient d'aménagements, voire d'allègement, des enseignements. 25 établissements de l'académie accueillent ces élèves en partenariat avec la Maison Régionale de la Performance et les fédérations.

• 2 heures de sport

En direction des collégiens les plus éloignés d'une pratique sportive régulière, des activités sportives sont proposées par les clubs sportifs et les structures associatives partenaires de l'école. Elles se déroulent sur le temps périscolaire.

• Le sport, grande cause nationale

En cette année Olympique et Paralympique, la pratique d'une activité physique ou sportive dans un objectif de bien être et de santé reste une priorité. Les établissements labellisés « Génération 2024 poursuivent leurs actions en ce sens à partir de l'héritage construit depuis 6 ans.

L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL

En 2023-2024, dans l'académie, 5691 élèves du premier degré et 2366 collégiens et lycéens ont suivi l'enseignement de la langue régionale « provençal ». Cet enseignement est dispensé dans 42 communes (1^{er} degré) et dans 29 communes (2nd degré).

Au collège, les élèves peuvent suivre l'option provençal de la 6^e à la 3^e. Les candidats au DNB bénéficient, selon le niveau atteint, de points de bonification, au titre de l'option facultative et peuvent faire le choix de s'exprimer en partie en langue régionale lors de l'épreuve orale.

Les lycéens peuvent suivre, quant à eux, un enseignement de provençal en LVC (classe de 2nde) et présenter la langue régionale au Baccalauréat en LVB (enseignement commun) ou en LVC (enseignement optionnel), au cours du cycle terminal.

"PARLO-ME D'ACÒ !" : UN CONCOURS ACADÉMIQUE EN PROVENÇAL

Le concours « Parlo-me d'acò ! » s'adresse à tous les élèves qui suivent un cours de provençal ou d'alpin, de la maternelle à la terminale. Pour la session 2024, près de 400 élèves ont pris part l'aventure. Deux thématiques étaient proposées : « Mettons à l'honneur Frédéric Mistral » dans le cadre du dispositif régional « une année, un auteur » ou « Parlons Jeux Olympiques et Paralympiques, faisant écho à la thématique nationale de la semaine des langues.

EFFECTIFS DE COLLÉGIENS ET LYCÉENS SUIVANT L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL EN 2023-2024 (par département - Public et privé SC)



Bouches-du-Rhône
1768 élèves

Collège
1372 élèves (public)
141 élèves (privé sous contrat)

Lycée
255 élèves (public)



Vaucluse
598 élèves

Collège
484 élèves (public)
31 élèves (privé sous contrat)

Lycée
83 élèves (public)



Académie*
2 366 élèves

Source : Conseil Académique des Langues Régionales du 14 novembre 2023. * Il n'y a pas d'effectifs d'élèves suivant l'enseignement du provençal dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes.

PUBLICATION D'UN OUVRAGE SCOLAIRE À DESTINATION DES LYCÉENS : LONGO-MAI !

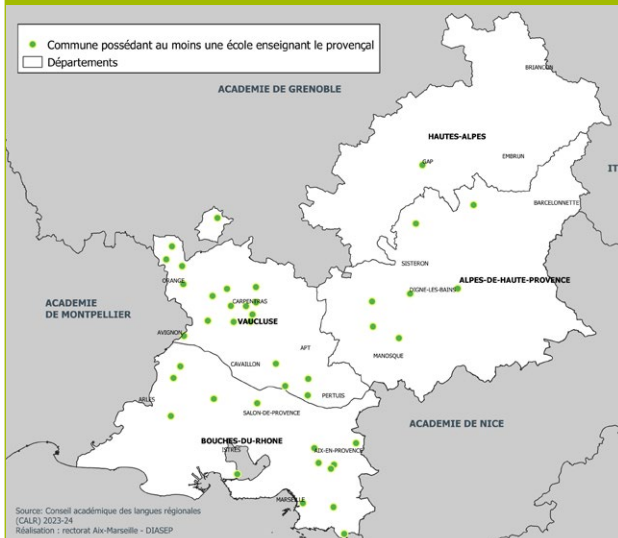
Fruit du partenariat établi entre l'académie d'Aix-Marseille, la Direction aux Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Félibrige, cet ouvrage – adossé aux programmes d'enseignement de langues vivantes étrangères et régionales – s'adresse aux élèves du cycle terminal qui suivent un cours de provençal en LVB ou en LVC.



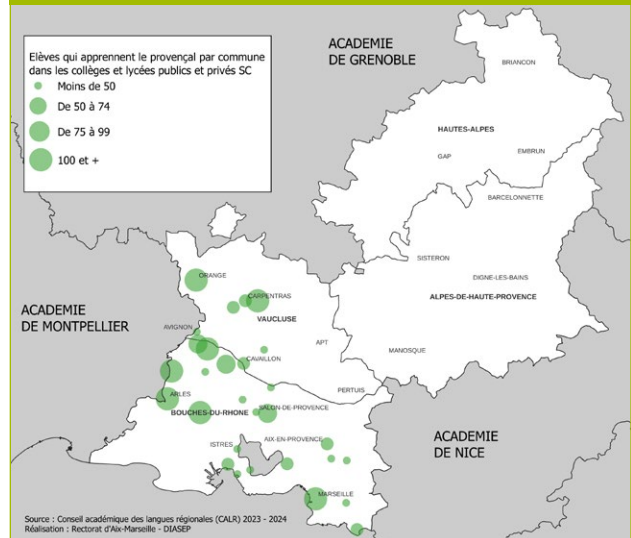
PLUS d'info

VOUS POUVEZ RETROUVER LA BROCHURE APPRENDRE LE PROVENÇAL : UNE CARTE À JOUER, UN ATOUT DANS VOTRE PARCOURS SCOLAIRE, SUR LE LIEN SUIVANT : www.ac-aix-marseille.fr
Enseignements > Enseignements disciplinaires > Apprendre le provençal

La carte du provençal dans le 1^{er} degré (public et privé sous contrat)



La carte du provençal dans le 2nd degré (public et privé sous contrat)



L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

L'accès à la scolarité pour les enfants allophones nouvellement arrivés (EANA) constitue un enjeu fondamental de leur intégration au sein de la société française. L'objectif est de permettre à ces élèves d'acquérir le plus rapidement possible un usage de la langue française compatible avec les exigences des apprentissages en milieu scolaire.

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs (CASNAV) est la structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques. Elle joue un rôle essentiel à chaque étape de la scolarisation des EANA et des Enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers ses missions :

- coopération et médiation entre les services académiques et départementaux, les communes, les services sociaux les associations et les familles ;
- expertise pédagogique ;
- centre de ressources et de formation.

La scolarisation de ces élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun et de l'obligation scolaire et répond à la nécessité de promouvoir une École inclusive pour tous les enfants.



Évolution du nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier et le second degrés

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Dispositifs du premier degré	74	76	84	86	90	95	95	100	102	107
Dispositifs du second degré	53	60	67	67	68	75	80	80	84	100
Modules d'accueil temporaire	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6

Évolution académique du nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*	2022-2023*	2023-2024*
Premier degré	1 137	1 475	2 027	1 975	1 995	1 324	1 413	1 940	2 281	NC
Second degré	1 039	1 086	1 911	2 170	2 203	2 036	1 673	2 084	1 819	2 355
Total	2 176	2 561	3 938	4 145	4 198	3 360	3 086	4 024	4 100	-

* Ces chiffres n'incluent pas la scolarisation des enfants des familles de déplacés ukrainiens.

L'ACADÉMIE EN 2024-2025

Rectorat

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Directeur de publication

Benoît Delaunay

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Rédaction

Les services académiques

Coordination rédactionnelle, mise en page

Cabinet des recteurs - pôle communication

ISSN

1953 - 1087

Publication gratuite

Dépôt légal à parution (septembre 2024)

Impression

400 exemplaires

Une version numérique de *L'académie en 2024-2025* est disponible sur le site académique :

www.ac-aix-marseille.fr

Crédits photographiques

Couverture : Shutterstock, p3 : Conseil d'État, p4 : P. Devernay/MENJ, p6 : S. Lacombe/MENJ, p13 : X. Schwebel/MENJ, p14 : S. Lacombe/MENJ, p18 : Valérie Vercoutter, p22 : J. Bourges/MENJ, p24 : Shutterstock, p26 : France Universités - Université de Bordeaux, p28 : M. Genel/MENJ, p30 : X. Schwebel/MENJ, p32 : C. Lucas/MENJ, p34 et 36 : S. Lacombe/MENJ, p38 : D. R., p39 : Shutterstock, p40 : X. Schwebel/MENJ, p41 : D.R., p42 : J. Bourges/MENJ, p44 : S. Lacombe/MENJ, p46 et 47 : Shutterstock, p48 : X. Schwebel/MENJ, p49 : M. Delporte/MENJ, p50 : S. Lacombe/MENJ, p52 : P. Devernay/MENJ, p55 et 56 : Shutterstock, p58 : Rectorat, p59 : L. Villeret/MENJ, p61 : Shutterstock.

www.ac-aix-marseille.fr

